32e ANNÉE (4e SÉRIE) N° 2 13 JANVIER 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*ÉDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*ÉDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

NOTES ET SOUVENIRS

D'UN VIEUX MORALISTE

LES MANUELS CONDAMNÉS

I. — LES MANUELS DE MORALE *(suite)*

II. — Extraits des Manuels *(fin)*

§ IV

E. PRIMAIRE. Manuel d'éducation morale, civique et sociale. — Un vol. in-12 cart. de 320 pages. *(Cours moyen et supérieur)*. — Paris, Bibliothèque d'éducation, 15, rue de Cluny. (Sans date).

Ce manuel, beaucoup plus développé que les autres, est aussi moins élémentaire. Il est très répandu dans nos écoles, en concurrence avec la *Morale à l'école* de Payot.

Comme c'est toujours, au fond, le même stock d'idées « laïques » et de tirades « lanternières » contre le catholicisme et les catholiques, nous nous abstiendrons de répéter les observations déjà formulées précédemment à propos de citations analogues. Nous réservons au grand *Cours de morale* de Payot, pour la fin, les honneurs d'une critique plus fréquente et un peu plus serrée.

***

Ce livre est franchement laïque ; nous sommes de ceux qui veulent, pour les futurs citoyens d'une république, un enseignement républicain. A ce titre, on reconnaîtra peut-être que ce modeste ouvrage dit, en plus d'un endroit, quelques vérités bonnes à dire et à répandre, et qu'il constitue par là une innovation qui ne manque pas de hardiesse. *(Avant-propos)*.

***

Nos plus lointains ancêtres des temps préhistoriques furent des êtres misérables, à peine supérieurs aux animaux.... Pareil aux animaux, aux grands singes de nos forêts par exemple, l'homme primitif en avait aussi les mœurs. Il n'y avait pour lui ni morale, ni lois, ou plutôt la seule loi qu'il connût était celle du plus fort : il ignorait la justice, la pitié, la charité, le respect d'autrui ; ce n'était qu'une brute. (p. 4).

Comment s'y prendra l'enfant pour mettre dans un pareil cadre le portrait d'Adam et d'Eve tel qu'on le lui présentera dans son Histoire Sainte et au Catéchisme ?

***

Dans tous les siècles a existé cette chose monstrueuse qui fut l'intolérance, et particulièrement aux époques d'ignorance et de grossièreté. On ne voulait pas reconnaître à chaque homme le droit de penser librement en religion, en politique, ou même dans la science ; on lui refusait le droit d'adorer Dieu à sa manière. De là sont nés ces effroyables crimes qui furent la guerre des Albigeois, l'Inquisition, la révocation de l'Edit de Nantes, la Terreur rouge ou la Terreur blanche. (p. 19).

***

La conscience humaine s'est trouvée abrogée (au 2 décembre 1851) ; la nuit s'est faite sur le monde. Nous nous sommes trouvés errants dans cette nuit, et nous y sommes encore plongés. A qui devions-nous nous adresser pour en sortir ? Au ciel ? Cinquante mille prêtres se sont levés et se sont interposés entre le ciel et nous. Ils ont béni l'embûche, ils ont maudit les victimes. Ce jour-là toute foi a été abolie sur la terre. (p. 27).

***

Les héros de la conscience. — Il y en a beaucoup heureusement dans l'histoire de l'humanité. Tels furent dans l'antiquité Aristide, Socrate, Régulus. Tels furent chez nous, il y a un demi-siècle, les proscrits de l'Em-

pire : Hugo, Quinet, Valentin, Charras... qui ne voulurent pas se soumettre aux massacreurs de décembre et qui préférèrent la douleur de l'exil à la honte de la servitude et au reniement de leur foi républicaine. (p. 46).

***

Dialogue sur les raisons de l'obéissance filiale :

LE GRAND-PÈRE. — Allons, mon petit Paul et ma petite Jeanne, venez ici. C'est aujourd'hui jour de repos ; je serais curieux de savoir comment vous savez votre morale. Quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents ?

PAUL. — Les enfants doivent obéir à leurs parents.

LE GRAND-PÈRE. — C'est cela. Pourquoi les enfants doivent-ils obéir à leurs parents ?

JEANNE. — Parce que leurs parents le leur commandent.

LE GRAND-PÈRE. — Sans doute... Mais pourquoi leurs parents le leur commandent-ils ?

PAUL. — Je le sais, grand-père ; c'est parce que les parents ont plus d'expérience que leurs enfants.

LE GRAND-PÈRE. — Sais-tu bien ce que cela veut dire ?

PAUL. — Oui, cela veut dire que nos parents savent mieux que nous ce qui nous est **utile.**

LE GRAND-PÈRE. — A merveille ! et mademoiselle que voici l'a appris l'année dernière à ses dépens. Sa maman lui avait défendu d'aller jouer au bord du ruisseau,... elle y est tombée, etc. (p. 70).

***

L'école publique actuelle est laïque. On n'y enseigne pas telle religion plutôt que telle autre ; on n'y blesse donc la conscience de personne... L'école enseigne avant tout et par-dessus tout l'honnêteté, la justice, la droiture : c'est cela qui importe ; c'est cela qui est essentiel... Il y a des honnêtes gens dans toutes les religions et dans tous les partis ; l'école laïque ne vise qu'à former des honnêtes gens.

Ceux qui attaquent ou insultent nos écoles laïques ne les connaissent donc pas ; ils se trompent sur elles, à moins qu'ils ne soient des fanatiques ou des calomniateurs. (p. 91).

***

Une école primaire vers 1850. — (Dans ce temps-là) nous apprenions tout juste à lire, à écrire et à compter. Nous n'avions que bien peu de livres. Je ne m'en rappelle que deux : la croisette (c'est ainsi que nous appelions l'alphabet dont je n'ai su le nom que beaucoup plus tard) et l'Ancien et le Nouveau Testament, où les plus forts lisaient.... A portée de notre maître il y avait un martinet, dont il se servait volontiers... Les mauvais sujets étaient mis à genoux au milieu de la classe, tenant dans une main levée l'Ancien et le Nouveau Testament... (p. 95).

***

Supposez qu'il n'y eût d'autre enseignement moral que celui qui est distribué au nom des églises particulières, dans ce cas la société actuelle ne pourrait subsister telle qu'elle est. Il y aurait en France des sectes, et point de nation. Le juif serait ramené au ghetto, le protestant enfermé dans ses villes de sûreté ; le catholique acharné contre l'un et contre l'autre travaillerait à les faire entrer dans son Eglise... Toutes les objections iront se briser contre ce fait : nulle église particulière n'étant l'âme de la France, l'enseignement qui doit répandre l'âme de cette société doit être indépendant de toute église particulière.

La société vit sur le principe de l'amour des citoyens les uns pour les autres, indépendamment de leur croyance. Or, dites-moi, qui professera, non pas seulement en paroles, mais en action, cette doctrine qui est le pain de la vie du monde moderne ? Qui enseignera au catholique la fraternité avec le juif ? Qui enseignera à Luther l'amour du papiste ? Il faut pourtant que ces trois ou quatre mondes, *dont la foi est de s'exécrer mutuellement,* soient réunis dans une même amitié. Qui fera ce miracle ?

Là est la raison d'être de l'enseignement laïque sans acception d'aucun dogme particulier. L'instituteur parle tout ensemble au catholique, au protestant, au juif, et il les fait entrer dans la même communion civile. Il doit dire : Vous êtes tous enfants du même Dieu et d'une même patrie ; tenez-vous par la main jusqu'à la mort. (p. 96).

***

La Révolution française. — Le dix-huitième siècle est le siècle des idées, le grand siècle. C'est lui qui a préparé la France que nous avons, celle que nous aurons. Tout ce qui s'est fait, tout ce qui se fera dans notre siècle à nous, a eu et aura son point de départ dans la Révolution française, le fait le plus considérable du monde depuis la prédication de l'Evangile. Si divisés que soient les hommes de notre temps, sur ce point ils s'accordent tous ; tous font remonter à 1789 l'origine et la cause des événements qui se déroulent sous nos yeux. Les uns maudissent, les autres glorifient ; nul ne méconnaît l'importance de l'œuvre accomplie. Est-il besoin de dire que cette œuvre, je la regarde comme légitime et bienfaisante ? Que seraient et que feraient, sans la Révolution française, la plupart de ceux qui déclament contre elle ?

Estime-t-on que ce soit une gloire médio-

cre pour la France, d'avoir la première promulgué à la face du monde les principes éternels et universels de la justice et du droit ? ... Ils savaient bien, les hommes de ce temps, qu'en lançant dans le monde les dogmes de la foi nouvelle ils allaient soulever, exaspérer tous les despotismes ; ils n'ont pas hésité cependant. (p. 114).

***

Même au temps de l'ancien régime, alors que le pauvre peuple de France était courbé sous la domination féodale, catholique ou monarchique, il y a eu chez lui de profondes agitations en faveur de la liberté. Contre l'absolutisme religieux se sont élevés les Vaudois, les Albigeois, la Réforme, les philosophes du dix-huitième siècle ; contre l'absolutisme politique ce furent les communes, Etienne Marcel, les Etats de 1614, et les penseurs qui préparèrent la Révolution. Nos grands écrivains nationaux, au moyen âge, à la Renaissance, et surtout ceux du dix-huitième siècle (Voltaire, Diderot, Montesquieu...) et du dix-neuvième (Michelet, Quinet, Hugo...) ont toujours incarné un génie « révolutionnaire » en lutte contre l'esprit d'autorité et d'oppression... La Révolution est la formule même du génie de la France... Des individus libres, responsables, de plus en plus solidaires, c'est la pure tradition nationale. (p. 127).

***

Voici le grand couplet sur *la France républicaine :*

En République il n'y a ni maîtres, ni sujets, mais des citoyens égaux en droits, tous traités en hommes. Sous peine de déchéance morale, l'homme doit posséder sa pleine liberté, être l'égal de son semblable, n'être la chose de personne. C'est pour cela que la République est par excellence le régime de la dignité humaine.

La République est la forme de gouvernement la plus belle, la plus juste et la meilleure. C'est le gouvernement des hommes libres, de ceux qui veulent et savent se gouverner eux-mêmes. Ce régime n'a pas toujours été possible en France : il y avait chez le peuple trop d'ignorance, trop peu d'amour de la liberté, une trop longue habitude de l'obéissance et de la servitude ; il ne savait pas se gouverner lui-même : on l'a bien vu sous la première et la seconde République.

Les trois Républiques, a dit J. Ferry, doivent être l'objet de votre éternelle gratitude : la première vous a donné la terre ; la seconde, le suffrage universel ; la troisième, le savoir.

La République étant le gouvernement légal de la France, tous les Français doivent obéissance aux lois de la République et fidélité à la Constitution républicaine. Ceux qui tenteraient de la renverser par la force se rendraient coupables du crime de haute trahison. (p. 133).

***

Bon aveu à retenir au passage :

Peu éclairé, le suffrage universel risque de conduire le pays aux pires malheurs (comme après 1848). Il met le pouvoir aux mains du peuple ; mais si le peuple est grossier et ignorant, s'il n'a pas l'amour profond de la liberté, quel usage fera-t-il de cette liberté et de la souveraineté ? Quels mandataires choisira-t-il ? Saura-t-il mettre au-dessus de tout le droit et la justice ? La vertu et l'honnêteté sont donc, autant et plus que l'instruction, nécessaires au citoyen.

La souveraineté ne donne pas au peuple le droit de tout faire ; il est des droits imprescriptibles qu'elle ne peut violer (art. 2 de la *Déclaration*). Le despotisme du nombre ne serait pas moins odieux que le despotisme d'un seul. (p. 139).

La loi ne peut pas tout se permettre ; il faut avant tout qu'elle soit juste, qu'elle respecte les droits naturels et imprescriptibles de chacun. (p. 148).

Accorde qui pourra ces beaux principes théoriques avec la pratique contradictoire qui suit :

Le premier devoir du citoyen est l'obéissance aux lois de son pays et l'accomplissement des sacrifices qu'elles lui imposent.

Tout le monde doit obéissance à la loi ; personne n'est au-dessus d'elle. Il n'y a pas en France d'autorité supérieure à celle de la loi, dit la Constitution de 1791. Et celle de 1795 ajoute : Nul n'est homme de bien s'il n'est franchement et religieusement observateur des lois. (p. 151).

Et si les lois « ne sont pas justes, ne respectent pas les droits *naturels* et *imprescriptibles* de chacun » (voir ci-dessus) ??...! — Et si le pouvoir laïque persécute la religion catholique par des lois « qui ne sont pas justes, qui ne respectent pas les droits naturels et imprescriptibles » des citoyens catholiques ??...!

***

Le vrai courage. — Le vrai courage c'est le courage civique et moral... Tel le courage de l'homme qui, devant les abus de la force, proteste avec énergie et refuse de se soumettre à la tyrannie et à l'iniquité. C'est le courage de Victor Hugo, d'Edgar Quinet, de Pauline Roland, de Barni, de tous ceux qui, lors du coup d'Etat, défendirent le droit et la liberté, et prirent la route du bagne ou de l'exil plutôt que d'applaudir à l'assassinat de la République et des lois. (p. 209).

C'est entendu, et l'on prend le soin de le répéter à satiété : point de bonheur, point de morale, point de vertu, de justice, de courage en dehors de la Répu-

blique. Combien l'on a raison de dire, avec ces messieurs primaires, que l'enseignement laïque est avant tout un *enseignement républicain*, la morale laïque une *morale républicaine*, l'éducation des enfants une *affaire de politique !*

***

Le grand moyen d'éducation. — Avant tout, le grand moyen d'éducation, celui qui renferme tous les autres, c'est de s'attacher à la culture de nous-mêmes, comme à notre fin principale. (p. 221).

Nous citons cette phrase, non que nous l'estimions blâmable absolument, mais parce qu'elle est fortement équivoque.

Toute morale sérieuse permet, ordonne même, au premier rang, la culture de soi-même.

Mais comment faut-il entendre la culture de soi-même ? Là-dessus la morale catholique a une réponse bien connue : l'homme a le devoir de s'assurer à lui-même la double culture, matérielle et spirituelle d'abord, naturelle et surnaturelle ensuite, de sa personne.

La morale laïque s'en tient à la seule culture naturelle, et même, logiquement, d'après sa théorie de l'inconnaissable, à la seule culture matérielle. C'est ce qui ressort avec évidence de la lecture de tous ces manuels de morale primaire.

Et qu'est-ce que « s'attacher à la culture de nous-mêmes comme à notre fin principale » ? Channing, auquel cette formule est empruntée, ne le dit pas. L'étude de nos manuels le dit assez : par fin principale, c'est fin dernière qu'il faut entendre ici. Et c'est une nouvelle erreur, habilement dissimulée, qu'il convenait de signaler au passage. L'homme n'est point à lui-même sa propre fin dernière, et la règle suprême de sa vie morale n'est pas de subordonner toutes choses ici-bas au bénéfice de sa culture personnelle, comme l'enseigne aux enfants de nos écoles la nouvelle morale primaire, laïque et républicaine.

***

L'égoïsme. — Que deviendrions-nous si chacun ne pensait qu'à soi ? si nul ne consentait de bon cœur à s'oublier pour les autres ? Pauvres malheureuses créatures que nous sommes, que deviendrions-nous sur cette terre, où nous sommes battus par tant d'orages, si nous ne compatissions pas mutuellement à nos souffrances, et si nous n'étions pas toujours prêts à nous secourir les uns les autres ? (p. 226).

Toujours la fameuse solidarité avec le bout indissimulable de sa vilaine oreille ! Pensez donc ! Si tous nos frères-hommes étaient égoïstes, c'est cela qui serait une perte sèche pour nous, à l'heure des orages où nous aurions grand besoin de leur secours ! Penser aux autres, leur rendre service, est donc un bon *placement*.

Et dire que la solidarité laïque, stupide démarquage de la charité chrétienne, en est là, et que nos libres penseurs se pâment devant cet idéal, où les gens de simple bon sens naturel n'apercevront jamais, au fond, autre chose qu'une question de bourse, une affaire d'assurances mutuelles !

Que nos pédagogues essaient donc de comprendre, s'ils le peuvent, et qu'ils osent donc donner en devoir à leurs élèves le commentaire de cette parole de l'Ecriture : *Beatius est magis dare quam accipere !* Voilà notre morale et notre charité à nous !

***

La vertu sociale par excellence, c'est la justice. Hors de là il n'y a qu'abus de la force, violence, oppression et exploitation du faible. Nous devons scrupuleusement reconnaître à autrui les mêmes droits que nous voulons pour nous-mêmes et ne jamais y porter atteinte. (p. 241).

Très bien ! et l'on parle en excellents termes de la justice dans ces manuels. Mais, qu'est-ce que la justice ?? Pas un ne se préoccupe de la définir. Il y faudrait sans doute trop de métaphysique, de quoi la morale laïque *positiviste* a horreur par dessus tout.

Justice, c'est, en morale catholique, la vertu qui nous porte à donner ou rendre à autrui ce qui lui est dû.

Jusqu'ici les primaires consentiraient peut-être à nous suivre. Là, par exemple, où ils nous lâcheront, c'est quand il faudra préciser ce qui est *dû* à autrui.

Droit et devoir sont corrélatifs, se définissent l'un par l'autre. Or, quels sont les droits que mon voisin peut bien avoir à revendiquer par rapport à moi ?

Il ne suffit pas de répondre : Ce sont précisément les mêmes que vous revendiquez par rapport à lui. Nous tournons dans un cercle. Comment en sortir ? Qui fixera de part ou d'autre, de part et d'autre, le catalogue des droits susceptibles de s'imposer à priori au respect du voisin ?

Si la chose est laissée à l'arbitraire des intéressés, on voit d'ici la part de fantaisie personnelle, la part de caprice humain, que chacun, suivant son point de vue, sera tenté d'y mettre, et l'on voit aussi les raisons que l'autre, en face, aura de contester son *devoir* à l'égard des *droits* dont il n'admettra pas le bien fondé.

Que devient la justice alors ?... Elle devient ce que nous la voyons devenir en morale laïque, une affaire de conventions sociales, basée sur l'utilitarisme, d'origine contingente, humaine, subjective, une affaire donc où ceux qui ont les gendarmes à leur disposition pourront toujours imposer leurs opinions personnelles sur la justice à d'autres qui se permettraient d'avoir une conception libre penseuse toute différente sur l'ordre social, le mariage, la propriété, etc.

Tous les Payot, Bayet, Aulard et Primaire du monde ne réussiront jamais à avoir, en bonne logique, le dernier mot avec l'anarchiste qui leur demandera au nom de quelle autorité métaphysique il devrait, lui, accepter leur concept bourgeois et atavique de la justice, quand il use de la permission, que ces messieurs lui concèdent, d'avoir sur ce point-là une libre pensée différente de la leur.

La question pour nous, philosophes de saine antique *Raison*, et par dessus le marché catholiques, est tout à fait simple à résoudre, et de résolution radicalement efficace contre les dires des apaches et anarchistes de tout acabit.

Les droits de chaque individu sont à priori fixés par la Loi Naturelle (philosophie, raison pure), immuable et éternelle émanation de l'immuable et éternelle Sagesse créatrice desdits individus et du monde où ils évoluent ; ces droits sont fixés encore par l'autorité

supérieure transcendante de la Loi divine révélée, de la Loi humaine (ecclésiastique et civile) alimentée aux sources pures des impératifs catégoriques de la Raison et de la Foi.

Et alors la *justice, toute justice* (privée et sociale) a un sens, un objet, une règle déterminante absolue, une autorité qui s'impose à toutes les consciences humaines à la fois.

Si la justice n'est pas cela, elle n'est qu'un mot vide de sens — que les enfants sauront vider plus tard à l'occasion ; — elle n'est rien ! rien qu'un épouvantail bourgeois, d'héritage ancestral, dont nos moineaux laïques commencent à n'avoir plus peur du tout, à mesure qu'ils s'en approchent de plus près, et qu'on leur en fait mieux constater l'illusoire — parce que laïque — moralité.

*
**

En dehors de ces choses abominables qui s'appelèrent l'esclavage, le servage, la traite des nègres, combien, à travers l'histoire, d'attentats monstrueux contre la liberté !...

A ces milliers de crimes contre la liberté, il faut ajouter les arrestations, les proscriptions, les emprisonnements dont les despotismes religieux ou politiques se sont tant de fois rendus coupables au cours de l'histoire et dont nous-mêmes, Français, pour notre malheur et notre honte, avons été les victimes il n'y a pas plus d'un demi-siècle. (p. 251).

*
**

Respect de l'homme dans sa liberté de pensée et de conscience. — ...C'est un des droits les plus sacrés de la personne humaine que celui de chercher librement la vérité d'adopter les opinions politiques, religieuses, philosophiques qui lui semblent plus dignes d'être suivies. C'est pour nous tous un droit inviolable que celui de professer la religion, de pratiquer le culte (ou de n'en pratiquer aucun), de nous ranger dans le parti politique que nous jugeons préférable à tous les autres.

Mais notre préférence serait criminelle si elle allait jusqu'à l'intolérance, jusqu'au mépris et à l'hostilité envers ceux qui ont des convictions différentes des nôtres. Elle le serait surtout si nous étions des fanatiques, incapables de comprendre et d'admettre que l'on puisse penser autrement que nous.

L'homme juste, l'homme de bon sens, d'avance ne condamne ni ne damne aucune croyance, ni aucun croyant. Il ne se refuse pas à examiner l'opinion ou la croyance d'autrui ; il ne la condamne pas en bloc d'avance, sans examen ; il l'étudie et la juge. (p. 253).

Qu'est-ce qu'un fanatique ? C'est un homme incapable de comprendre et d'admettre que l'on puisse penser autrement que lui.

Qu'est-ce qu'un catholique ? C'est un homme qui se montre incapable de comprendre et d'admettre que l'on puisse penser autrement que lui. Preuve : son intolérance, les guerres de religion, l'Inquisition, l'intransigeance des évêques et des curés, etc.

L'enfant conclut : Les catholiques sont des fanatiques, et des brutes, le fanatisme étant une tare d'animalité féroce.

L'enfant a raison de conclure ainsi, étant données les prémisses de l'argument. Qui a tort ? Le père, la mère, qui laissent verser de pareilles saletés dans l'esprit et le cœur du pauvre petit futur athée libre penseur.

*
**

La tolérance religieuse. — Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. Or, on ne voit pas comment un homme, suivant ce principe, pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois et que tu ne peux croire, ou tu périras ». C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent, dans quelques pays, de dire : « Crois, ou je t'abhorre ; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai ; monstre, tu n'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion ; il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province. » (p. 254)[1].

*
**

L'intolérance. — Que de formes d'intolérance ! Un ouvrier se voit enlever son travail, parce qu'il n'affiche pas les mêmes opinions politiques ou religieuses que son patron. Tel ne consent à secourir une famille pauvre que si elle se soumet à certaines pratiques religieuses. Tel autre suscite des embarras à des personnes qui ne pensent pas ou ne croient pas comme lui. Celui-ci recourt aux menaces ou aux promesses pour amener les gens à cacher ou à renier leurs opinions et à suivre les siennes. Celui-ci cherche à détourner d'un marchand sa clientèle, pour la seule raison que ce marchand a des opinions différentes de lui-même... On a vu dans des régions fanatisées les habitants des villages poursuivre des instituteurs ou des institutrices laïques, parce qu'on leur avait fait croire que ces maîtres ou maîtresses étaient envoyés du diable. (p. 255).

*
**

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui que des savants, des philosophes, des écrivains aient pu être persécutés à cause de leurs découvertes ou de leurs opinions. Et pourtant cela est : ce fut le cas d'Etienne Dolet, de Campanella, de Galilée, de Descartes, de Voltaire et de bien d'autres qui furent poursuivis par l'Inquisition romaine. (p. 256).

*
**

Dieu. Les religions. — L'homme le plus profondément religieux n'est pas celui qui

[1] C'est du Voltaire.

se soumet le plus strictement à des pratiques cultuelles. C'est celui, quel qu'il soit, — catholique, protestant, juif, mahométan, bouddhiste, libre penseur, athée, etc., — qui appelle de toutes ses forces le règne de la justice et de la fraternité parmi les hommes, et qui fait tout son possible pour en hâter la venue. (p. 295).

***

Ce qui m'a donné le plus d'éloignement pour les dévots de profession, c'est cette âpreté de mœurs qui les rend insensibles à l'humanité, c'est cet orgueil excessif qui leur fait regarder en pitié le reste du monde. Dans leur élévation sublime, s'ils daignent s'abaisser à quelque acte de bonté, c'est d'une manière si humiliante, ils plaignent les autres d'un ton si cruel, leur justice est si rigoureuse, leur charité si dure, leur zèle est si amer, leur mépris ressemble si fort à la haine, que l'insensibilité même des gens du monde est moins barbare que leur commisération. L'amour de Dieu leur sert d'excuse pour n'aimer personne. (p. 296).

***

L'idée du devoir, refuge suprême. — N'y eût-il point de Dieu saint et bon, le devoir serait encore le mot de l'énigme et l'étoile polaire de l'humanité en marche. Fais ce que dois, advienne que pourra... Toutes les religions peuvent s'écrouler : tant que celle-là subsiste, nous avons un idéal, et il vaut la peine de vivre. (p. 297).

Tout ceci est ronflant d'une assez belle sonorité. Mais combien de temps subsistera cette religion-là ? Et qu'aurons-nous après, en fait de morale, quand elle aura disparu à son tour ?...

Fais ce que dois !... Sans doute, et je vous entends. Mais que dois-je faire, s. v. p. ?...

Je vois bien ce qu'il vous plairait de me voir faire, ce que vous me proposez comme « devoirs » au cours de ces 300 pages de morale laïque. Au nom de qui ou de quoi me parlez-vous, me commandez-vous ?

Au nom de Dieu ?... Inconnaissable ! N'insistons pas... Au nom d'une religion, d'une philosophie ? Item... Inconnaissable !

Au nom de la conscience ? Laquelle voulez-vous dire ? La vôtre ou la mienne ? Si c'est la vôtre qui parle, souffrez que je lui demande où elle prend le droit de me « faire la morale ». Ma conscience vaut la vôtre. Je consulterai donc ma conscience, et comme il y a beaucoup d'*inconnaissable* en son affaire, je me permettrai de la former librement comme il me plaira, sans me préoccuper autrement de ce qui vous plaît, à vous.

La Révolution de 1789 a été une révolution bourgeoise ; on ne peut plus bourgeoise, la Déclaration des Droits, où il y a tout plein de métaphysique, de choses inconnaissables.

Bourgeois, vous m'imposez le devoir de respecter la propriété. Socialiste ouvrier, je pense librement que vous n'avez pas ce droit-là. Je vous l'enlève. Qu'avez-vous à dire ?

Tenez, tout évolue, vous le savez bien, même la morale. Dans le mouvement d'évolution il y a des traînards, un milieu et l'avant-garde. Après avoir beaucoup vilipendé les traînards de l'ancienne morale, prudemment vous vous cramponnez au milieu. Moi je suis à l'avant-garde et votre morale, je la trouve déjà tout à fait vieillotte. J'avance... et vous retardez !...

— Nous avancerons aussi, dites-vous, avec le mouvement progressif et évolutif qui entraîne l'homme et l'humanité à des nouveautés indéfiniment insoupçonnables. Mais nous ne voulons pas aller si vite...

— Affaire de nuance, alors. Moi, je suis pour plus de vitesse et moins de fixité dans les idées comme dans les choses. Et puisque vous convenez qu'il n'y a rien d'immuable au fond de la morale laïque, permettez-moi, en bon libre-penseur que je suis — c'est mon droit, n'est-ce pas ? — de trouver parfaitement absurde votre « *idée du devoir, refuge suprême* », et absurde non moins cet *idéal* creux que votre métaphysique bourgeoise plante audacieusement sur les ruines des religions disparues.

Bon pour des enfants, ce jeu de lanterne magique !... Mais quand les enfants seront devenus grands ?... et pour nous qui ne voulons pas vivre d'inconnaissable, qui sommes de pensée plus libre que la vôtre ?? Ah non ! La scène est à refaire. Il faut trouver autre chose. Essayez !

Nota. — Ne laissons pas ce *Manuel d'éducation morale, civile et sociale,* sans féliciter son auteur d'avoir eu le bon goût de ne point recourir, pour appuyer ses idées, au procédé des illustrations méchamment tendancieuses qui aggravent beaucoup le mauvais cas de ses confrères.

Nous voudrions aussi lui compter pour éloge un certain nombre d'excellentes citations de bons auteurs en vers et en prose, qui émaillent son volume, et pourraient figurer avec avantage dans nos manuels de morale catholique. Il nous permettra d'hésiter à lui en savoir gré, et de nous demander, sans trop savoir quoi nous répondre, si ce mélange savant des meilleures choses et des pires n'a pas été voulu pour donner le change aux simples et se préparer une défense en cas de critiques faciles à prévoir. Franchement, nous préférons le radicalisme crâne de M. Aulard aux motifs « inconnaissables » de l'éclectisme de M. Primaire dans certains choix de ses « lectures ».

§ V

J. PAYOT. Cours de Morale. — Un vol. in-12 cart. de 242 pages. — 7e édit., 1909. — Paris, Colin.

C'est le gros morceau de la collection.

« Cet ouvrage, lit-on sur le titre, est destiné aux Maîtres de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire, aux Ecoles normales d'Instituteurs et d'Institutrices, aux Etudiants et aux Pères de famille. »

C'est donc le « livre du Maître, » qui sert de commentaire et de complément au « livre de l'élève » *La Morale à l'Ecole* déjà ci-dessus analysé (p. 2).

Nous l'avons gardé pour la fin, d'abord parce qu'il n'est pas à proprement parler un manuel classique à l'usage des enfants de nos écoles primaires, ainsi que tous ceux qui précèdent, et puis en raison de sa carac-

téristique plus large et plus élevée, qui en fait pour ainsi dire l'interprétation complète et le dernier mot officiel de la morale laïque, et cette dernière considération nous détermine à en faire une étude assez détaillée.

Comme il s'adresse aux Maîtres, nous espérions y trouver le développement théorique des bases de cette morale, dont l'absence peut à la rigueur s'excuser dans des livres d'allure plus élémentaire.

Nous avons été déçus. En somme, à part sa théorie curieuse des *revenants*, et quelques tirades plus longues ou plus accentuées, sur les mêmes motifs et dans le même ton, il ne dit rien de plus que les autres. Son unique originalité consiste, nous a-t-il semblé, à se montrer plus audacieux, plus ouvertement décidé dans ses récriminations à jet continu contre le catholicisme, l'Eglise, ses curés et le « troupeau de Panurge » de ses fidèles, qu'il dénonce assez franchement aux Maîtres de l'Enseignement public des deux sexes comme des imbéciles ou des ignorants, des orgueilleux ou des fous, des adversaires de la République et du progrès, des illuminés antiscientifiques de l'inconnaissable, des ennemis de la Raison, de la paix et du bonheur de l'humanité.

***

Il n'est pas sans danger de fonder la vie morale sur la terreur des châtiments éternels... Aussi l'habitude de la peur qui survit aux croyances qui l'ont produite risque-t-elle d'altérer pour toujours le déterminisme délicat de la pensée. (*Préface,* page VIII).

Ainsi la morale catholique est dangereuse, parce que fondée sur la terreur des châtiments éternels. En deux mots, un outrage à la *neutralité* et à la *vérité*. Le premier est évident. Quant au second, les bons primaires ne le verront point, ignorants qu'ils sont de la doctrine catholique, laquelle ne fonde pas plus la vie morale sur la terreur des châtiments que M. Payot la vie scolaire sur la terreur des pensums.

***

Aujourd'hui que la Raison, appuyée sur les méthodes, peut faire sa propre police, la soumission (d'autrefois) à une autorité — Bible, concile ou pape — ne paraît pas sans préjudice pour la liberté de l'esprit et pour le plein développement de l'intelligence, car elle nous empêche de mettre au premier rang de nos préoccupations la recherche désintéressée de la vérité. La vérité devient subordonnée à autre chose qu'à elle-même, à des hypothèses, à des croyances, et cette soumission acceptée à une autorité est souvent le point de départ d'une duperie volontaire de soi-même qui met en danger la sincérité de l'esprit. (p. IX).

***

La croyance au surnaturel porte atteinte à l'éducation du sens de la causalité, déjà lent à s'éveiller... Aussi la croyance au surnaturel qui théoriquement est une doctrine de néant est-elle dangereuse en éducation. (p. IX).

Doctrine de néant, absurdité et suicide de la Raison, la croyance au surnaturel ! Voilà qui met la religion catholique en belle posture devant le public primaire, maîtres et élèves !...

***

La morale est une science, dit-on. Voici la définition qu'on en donne :

De la double étude des conditions du progrès humain et des conditions de la vie des meilleurs nous induisons les conditions générales qui font la vie humaine aussi complète, aussi intense, aussi heureuse que possible : l'étude de ces conditions générales constitue la science de la morale. (p. 6).

On ne précise pas, et pour cause, l'idée vraie qu'il faut se faire de la vie *complète, intense, heureuse ;* ni si le *progrès humain* continuera de varier les conditions de la vie, et donc de changer, par exemple tous les cent ans, la morale. Voilà une science bien mobile et provisoire dans son objet ! — M. Payot est-il infaillible ? De quel droit suppose-t-il que ceux qu'il juge, lui, les meilleurs parmi les hommes doivent être estimés tels par tout le monde ? Bossuet vaut bien Voltaire.

***

Malheureusement, héritiers de races misérables toujours en lutte avec des animaux et entre elles, les hommes ont continué à mettre au premier rang les hommes les moins humains qui perpétuaient le type des ancêtres impulsifs et violents. L'admiration est allée aux Attila, aux Alexandre, aux Napoléon I[er], aux guerriers qui ont retardé le progrès. (p. 16).

Imbéciles, ceux qui ont admiré Napoléon, par atavisme de bestialité primitive condensée dans quelque cellule retardataire de leur cerveau, oubliée par l'évolution !...

***

La crainte qu'on a toujours eue des injustes, des violents, des avides, des sensuels et, après leur mort, des âmes des malfaisants, a donné lieu à la croyance aux REVENANTS. La peur des revenants est la forme naïve d'une vérité profonde... Nous avons dans nos instincts, dans nos sentiments, cette fâcheuse hérédité de violence, de cruauté, de paresse, de sensualité, qui forme en nous ce que l'on a appelé la bête humaine.

Revenants, les haines qui divisent les familles et la cité ; revenants, l'orgueil qui nous sépare en castes ; revenants, nos injustices, nos abus de pouvoir, notre irréflexion, notre précipitation à agir ; revenants, notre incohérence, notre inconstance, notre incapacité à tenir notre parole et nos engagements.

Oui, revenants, car ce sont nos ancêtres irascibles, explosifs, sans volonté directrice, qui font la loi en nous-mêmes ; hérédité humiliante et inquiétante qui constitue véritablement notre tache originelle. (p. 21).

Tout à fait remarquable et originale, cette théorie des *revenants !* Est-ce réminiscence inconsciente, ou habile démarquage de la doctrine catholique sur les « suites » du péché originel ? Peu importe ! L'analogie, l'identité presque, est frappante et vaut la peine d'être signalée.

D'après M. Payot, en tout homme qui vient en ce monde se fait entendre, et plus ou moins écouter, la voix de ces *revenants* de désordre et de mal moral, perpétuel et triste héritage de la bestialité primitive, tare animale des vilains instincts qui *grouillent* (sic) dans les bas fonds de notre nature.

D'après la doctrine catholique, en tout homme qui vient en ce monde se fait entendre, et plus ou moins écouter, l'écho de la déchéance originelle où s'est consommée la révolte de l'orgueil et des sens contre la raison, révolte dont nous gardons le perpétuel et triste héritage dans la tare animale des vilains instincts qui « grouillent » aux bas fonds de notre nature.

« *Hérédité humiliante et inquiétante qui constitue véritablement notre tache originelle* », dit M. Payot. Très bien ! et c'est, à très peu de chose près, la pure langue catholique !

Sur quoi nous avons quatre remarques intéressantes à présenter :

1° La philosophie « laïque » veut que l'homme ait eu pour ancêtre primitif une bête. Ainsi l'exige la théorie de l'évolution ; ainsi l'exige aussi, semble-t-il, la nécessité d'expliquer dans l'homme actuel les vestiges qui lui restent toujours de sa bestiale origine.

Notre philosophie, à nous, veut que l'homme, de tout temps, au début comme à l'heure actuelle, et pour toujours dans l'avenir, soit une bête, et de plus autre chose, un composé de sens matériels et de raison. Aussi n'est-elle point embarrassée pour expliquer ce qu'il y a de *sensible,* — disons aussi de *sensuel,* — dans l'homme du xx^{e} siècle le plus parfait, le plus civilisé.

M. Payot estime-t-il que la civilisation arrivera à supprimer dans l'homme sa sensibilité, sa sensualité, tranchons le mot, son animalité ?? Si non — car c'est non, évidemment, — pourquoi ne pas convenir avec nous que l'homme ne vient pas d'une bête, mais que, bête dès l'origine, il l'a toujours été, et fatalement le restera toujours : ANIMAL *rationale ?*

2° La philosophie laïque veut que la perfection du type humain consiste dans la vie intense de l'esprit, dans l'affranchissement, la libération de la raison par rapport aux servitudes de l'animalité.

La philosophie catholique veut cela aussi « exactement ! » Et l'ordre surnaturel n'a pas d'autre raison d'être que d'apporter à la nature humaine déséquilibrée (par l'hérédité de la tache originelle) un remède et un complément de force destinés à la porter au plus haut degré possible de vie intense de la raison et du cœur, à des œuvres de plus en plus « spirituelles » d'intelligence et de volonté, à des extensions indéfinies de la science et de l'amour vers l'Infini.

Laquelle des deux philosophies est plus humaine, plus dégagée des « revenants », plus spirituellement transcendante, et, pour nous faire mieux entendre de M. Payot, plus *extra* et *anti*-animale ?

M. Payot se contente des horizons bornés de la nature. Nous voulons ceux-là, nous, et d'autres encore. Nous voulons la béatitude de l'esprit dans la contemplation des merveilles de la créature et, en plus, dans la contemplation de l'Infini vrai, beau, et bien, dont le reste n'est qu'une obscure image.

Qu'on trouve exagérées nos ambitions, très bien ! Mais qu'on ait au moins l'honnêteté d'avouer qu'elles portent plus loin et plus haut que les ambitions de la laïque, et que notre idéal de vie humaine et de Raison quasi déifiée dépasse singulièrement la poésie et la réalité des plus belles envolées de la morale laïque.

3° M. Payot *croit* à l'évolution. S'est-il demandé pourquoi, après 200.000 ans de travail évolutif incessant, l'homme d'aujourd'hui, le plus civilisé, reste encore soumis aux retours offensifs « si humiliants et inquiétants » des inévitables revenants de la primitive animalité ? Est-ce que ces revenants-là feraient exception à la loi de l'évolution ?? Ont-ils la vie si dure qu'on doive désespérer de les voir jamais disparaître, malgré les efforts accumulés d'une lutte civilisatrice de 200.000 ans ?

4° Voilà un phénomène très bizarre ! La haute culture civilisée des parents humainement les plus parfaits n'empêche point qu'ils procréent des enfants qui se montrent tout remplis des « revenants originels », et deviennent de très vilains échantillons de bestialité révoltée contre la raison. C'est à désespérer de l'évolution et de ses sélections héréditaires ! Comment cette antinomie violente de la culture humaine morale et de la persistance obstinée des revenants dans les bas fonds grouillants de notre nature, n'a-t-elle pas semblé digne à M. Payot de quelque attention, en attendant qu'elle lui paraisse exiger impérieusement, devant son public laïc, l'honneur d'une explication plausible ? Mystère et laïcité !!

Voilà donc un point précis où les évidences de la nature, de la triste expérience humaine de tous les jours, donnent tort à la philosophie de ces Messieurs, et raison à la foi catholique.

Plus loyaux, ils nous reprocheraient moins l'absurdité de nos dogmes ; plus courageux, ils avoueraient qu'il n'arrivent pas à s'en dégager.

Plus soucieux de sincérité philosophique, M. Payot essaierait, dans une prochaine édition de son livre, d'esquisser une explication évolutive et laïque qui tienne debout, — s'il peut la trouver, — de ses *revenants,* de leur « *hérédité humiliante et inquiétante qui constitue véritablement notre tache originelle.* »

***

Une envolée métaphysique curieuse d'après Nietzsche :

L'homme est la plus heureuse, la plus inattendue et la plus passionnante des réussites de cette Puissance Inconnaissable que les uns appellent Dieu, d'autres le Hasard, d'autres la Nature. L'homme éveille en sa faveur l'intérêt, l'attente anxieuse, l'espérance, presque la certitude, comme si quelque chose s'annonçait par lui, se préparait ; comme si l'homme n'était pas un but, mais seulement une étape, un incident, un passage, une grande promesse... (p. 27).

Et M. Payot de faire un acte de *foi* — il en convient — à cette Puissance comme centre d'attraction et appui de la Raison, comme idéal d'être et de vie, auquel la Raison doit trouver bon et digne de prêter le concours de sa collaboration par l'évolution incessante des progrès de l'humanité ! Dieu, Hasard, Nature ? Pourquoi ne pas opter franchement ? En est-on à trembler devant un mot ?

...Choisissons donc la croyance la plus probable, la seule qui ait pour elle des raisons, la seule qui donne à la vie son prix ; croyons à l'orientation raisonnable de la Puissance Inconnue. (p. 28).

***

Avec la coopération sociale nous sommes heureux ; malheureux sans elle. Tout est là ! Donc :

En dehors de nos devoirs envers nous-mêmes, une seule obligation s'impose **impérativement,** celle d'accepter la condition qui rend possible la coopération solidaire des hommes en société. Si nous n'acceptons pas de tout cœur cette condition essentielle, nous ramenons dans la mesure de nos moyens les hommes à l'état de misère et de brutalité primitives ; nous sommes des ennemis de la coopération sociale. Toute pensée, toute parole, tout acte contraire à la loi de coopération solidaire implique une croyance indigne, à savoir que l'état de bestialité vaut mieux que l'intelligence et la bonté.

Quelle est donc cette condition nécessaire ou cette loi de la coopération humaine dont la négation fait de l'homme une brute ?

C'est la loi de justice. Elle peut s'énoncer ainsi : Lorsque deux ou plusieurs personnes sont en présence, le respect mutuel doit régir leurs rapports. (p. 29, 30).

« Impérativement ? » C'est vite dit. D'où vient cet impératif catégorique ? Des exigences de la coopération sociale ?... Et si je n'en retire que du mal, moi ? Si je ne suis pas payé de mes services sociaux, pourquoi devrais-je impérativement, et gratuitement, m'imposer la charge d'en engraisser les autres ?

C'est vite dit aussi : « respect mutuel ». Qu'est-ce que cela au juste : respect ? Et de quels rapports s'agit-il ? Supprimons *la lutte pour la vie,* si l'on veut. Mais que gagnera-t-on à la remplacer par la *lutte de l'échange ?*

Brutalité ou humanité, dites-vous ;... il faut choisir. — Très bien ! Je préfère l'humanité... *pour moi,* et me défends de la brutalité (misère) que m'imposent les autres. Où est mon crime en cela ? Où est la brutalité ? Du côté de la société des repus qui en jouissent, pas du mien. Donnant, donnant. C'est justice. Je veux être humain, heureux, oh ! combien !... Mais si la coopération me brutalise, que me reste-t-il à faire ? Voulez-vous me le dire, au nom de la justice ? Pauvre justice, à quelles sauces on la met dans ces manuels de morale ! Et quelle bizarre définition l'on en donne ici : « le respect mutuel qui doit régir les rapports de deux personnes en présence » ? !

***

Ta liberté commence quand tu interviens et que tu *obliges* tes idées, tes sentiments à s'associer, non comme ils veulent, mais comme tu le veux. (p. 49).

Avis aux psychologues, très laïques, qui se permettent de penser que l'association des idées est un phénomène **qui en soi n'appartient pas au domaine de la liberté.**

Mon Dieu ! que de métaphysique dans le Cours de Morale de M. Payot ! Quelle consommation d'inconnaissable pour la formation intellectuelle scientifique des futurs pédagogues primaires !

***

Dans sa quinzième *Provinciale,* Pascal montre que la doctrine constante des Jésuites a été que la calomnie est permise contre les adversaires. « Ce n'est qu'un péché véniel, disent-ils en 1645, de calomnier et d'imposer de faux crimes pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de vous. » Ils sont calomniateurs « en sûreté de conscience ». La seizième Provinciale donne des exemples effroyables de leur audace, et la presse imprudente qui suit leurs enseignements mérite qu'on lui applique ces terribles paroles de ce grand honnête chrétien qu'était Pascal : « La vérité étant contraire à vos fins, il a fallu mettre votre confiance au mensonge. » (p. 109).

Ignorez-vous donc, ô Payot, tout ce qui a été écrit par les maîtres de la doctrine catholique, pour la défense de la morale catholique, à propos de cette page de Pascal ? Si oui... vous êtes vraiment trop primaire ; si non... eh bien ! je vous trouve tout à fait « primaire » encore. Celui-là ment qui tait la vérité à qui et quand il a le devoir de la dire.

***

Nul ne connaît demain ! Nous sommes bien faibles, bien pitoyables, quand le malheur nous frappe et c'est sur le commun danger que la Mutualité est fondée.

Il est vrai que l'aide réciproque n'est qu'un retour au sens primitif du mot charité : *caritas* vient de *carus,* cher, et implique l'idée de chérir, d'aimer. Au sentiment d'amour, éminemment variable, inégal, sujet à de soudaines antipathies, la solidarité substitue les EFFETS DE L'AMOUR : l'aide rapide, efficace, réconfortante, et le *droit* qui fait que nul ne peut se sentir humilié. (p. 129).

Pathos alambiqué et candide où l'on peut voir comment la morale laïque supprime la charité, sans la supprimer, repousse le mot et retient la chose, substitue à la charité — éminemment variable — et humiliante, dit-on — les services d'assistance publique, chef-d'œuvre et quintessence de la *solidarité.*

On ne saurait mieux dire ni plus juste : la « solidarité » est la fiction sociale qui demande à la coopération et à l'Etat les *effets de l'amour — sans l'amour.*

Faut-il, pour la millième fois, relever le sophisme éternel dont ces gens-là, et pour cause, ne démordront jamais ?

Par *charité* ils veulent entendre *aumône,* le morceau de pain donné à qui meurt de faim. Erreur grossière ! L'aumône est *un* des effets éventuels de la charité, *une* de ses manifestations, une de ses œuvres ; ce n'est ni la charité, ni toute la charité ; ni l'amour, ni tout effet de l'amour.

L'amour évangélique de notre frère est un sentiment

profond qui nous porte à nous complaire en *lui*, à nous donner à lui, à lui faire du bien *pour son bonheur à lui*, sans aucune pensée *d'intérêt* ou *d'échange utilitaire de notre côté*.

L'amour sympathise, prie, s'inquiète, se réjouit, souffre, au fond du cœur, des joies et des peines d'autrui, alors que *rien* n'en transparaît au dehors. Et si l'occasion, qu'il cherche avidement, se présente à lui d'augmenter le bonheur de l'aimé, ce n'est pas seulement sous forme d'aumône, c'est en mille ingénieuses inspirations différentes qu'il verse n'importe quoi, tout, de son cœur communicatif dans le cœur d'autrui, sans pensée ni espoir de retour.

Quel froid, utilitaire et sot travestissement de l'amour, de la charité chrétienne, que leur *solidarité !*

***

Jusqu'à la Révolution le pouvoir paternel demeura excessif ; jamais il ne serait venu à l'idée des parents de consulter leur fille sur le mariage qu'on lui imposait. (p. 149).

Et que fait-on des luttes célèbres de l'Eglise avec les rois, au Concile de Trente par exemple, pour sauvegarder la liberté matrimoniale des enfants, leur droit d'échapper à la contrainte des parents ? Mais c'est là du droit canonique, de l'histoire ecclésiastique, choses religieuses, inexistantes pour les primaires !

***

Mineur, l'enfant a droit à être protégé. Le père n'a pas le droit de le livrer à des maîtres partiaux (?) qui abuseraient de sa crédulité. Les parents ont le devoir de l'élever dans le respect de la raison, afin qu'il soit capable de choisir ses convictions, fussent-elles contraires aux leurs... Un père catholique qui ne met pas en lumière (devant son fils) les arguments des non-catholiques ne fait pas tout son devoir d'honnête homme. (p. 149).

L'enfant a droit à être protégé, d'accord ! Mais contre quels dangers, je vous prie ? N'en considérons que deux pour le moment : *votre athéisme* et *notre religion*. Ce sont deux philosophies, deux métaphysiques, n'est-ce pas ? Car enfin, vous n'avez pas trouvé scientifiquement le *dogme* de la libre pensée au fond d'un creuset, au bout d'un microscope, dans aucune constatation scientifique expérimentale !

Soyez donc simplement honnêtes. On ne vous demande rien de plus ; mais souffrez tout de même qu'on vous demande cela. Avouez que *deux* PHILOSOPHIES, deux théories de la raison et du connaissable humain sont en présence, en conflit de contradiction : la vôtre et la nôtre.

Vous estimez la nôtre dangereuse : vous la supprimez. Nous estimons la vôtre dangereuse : et vous nous empêchez brutalement de nous en défendre, car vous êtes la force... pour le moment.

Quel cœur à loyauté libérale, parmi vous, ne souffre pas, au fond, de cette antinomie choquante, qui est tout simplement une forme connue de la persécution de l'idée par l'idée, l'écrasement de la conscience sous le poids de l'oppression primaire officielle ?

Que vous prétendiez protéger l'enfance contre nous, c'est déjà monstrueux, puisqu'il s'agit d'une querelle d'opinions, où, d'après vos propres principes, toute atteinte à la liberté de penser et de croire est un crime.

Mais enfin, ce souci de défense, s'il est de bonne foi, peut se comprendre ; et, voyez comme nous ne sommes pas les fanatiques imbéciles que vous dites à nos enfants : ce soin de les protéger contre les influences religieuses, nous le comprenons, et pour un peu vous nous feriez dire que nous l'excusons comme exercice du droit de prosélytisme au service de toute conviction sincère de vérité.

Mais, si vous n'êtes pas des lâches, de vulgaires hypocrites, pourquoi nous traînez-vous devant les tribunaux quand nous voulons, nous aussi, de par le même droit, protéger nos enfants contre les influences de votre libre pensée, *défendre notre philosophie contre la vôtre ???*

Vous prétendez-vous, oui ou non, infaillibles, en possession de l'intégrale et absolue vérité ? Non, n'est-ce pas ? et vous avez bien soin de redire sans cesse, pour combattre le dogme catholique, que personne ici-bas ne peut, sans orgueil fou et radicale illusion d'erreur, se dire en possession de l'intégrale vérité.

Où allez-vous donc, alors, chercher le droit d'inoculer vos dogmes aux cerveaux de nos enfants et de les rendre réfractaires à l'intelligence des nôtres ?

Vous voulez que l'enfant choisisse plus tard ses convictions... Charmant, en vérité ! En attendant, vous lui faites avaler les vôtres, de par l'autorité de l'Etat. C'est du propre ! Est-ce que par hasard, à votre avis, vos convictions à vous seraient au-dessus de toute liberté de penser, de réfléchir, de choisir ? Joli scrupule que le vôtre, de respecter chez l'enfant la liberté du choix en matière religieuse et de la supprimer tout court en matière philosophique de libre pensée !

Passe encore que vous ne fassiez de vos élèves ni des croyants, ni des libres penseurs. Mais vous en faites des libres penseurs ! Halte-là ! Vos histoires nous renseignent assez sur les inconvénients de la tyrannie, du despotisme. Le pire de tous, le despotisme de la pensée, nous menace de votre part. Nous nous révoltons, et si vous aviez un reste de logique honnête dans l'esprit, au lieu de tant nous haïr, vous nous admireriez de protéger une fois de plus, malgré vous et contre vous, la cause de la liberté, et la plus sacrée de toutes, la liberté de conscience.

Vous nous reprochez de la déformer, de l'étouffer à priori, en infusant trop tôt le sentiment religieux à l'enfant.

Nous répondons que, si c'est là notre crime, c'est le vôtre aussi, en sens inverse, avec cette circonstance aggravante pour vous, que vous y mettez le concours de la force publique de l'Etat. Que dites-vous à ceci ?

Nous répondons aussi qu'il y a une autre capitale différence entre les deux manières d'envahir l'âme de l'enfant. Nous y laissons place, nous, aux suffisantes évolutions ultérieures de la liberté de penser réfléchie, ainsi que le prouve assez la constatation expérimentale des faits, puisque les trois quarts d'entre vous, pour le moins, ne sont que des renégats de leur première éducation catholique d'enfance. Et vous, quelle place laissez-vous à la germination possible du sentiment religieux en un terrain que vous prenez soin de dévaster et d'empoisonner à l'avance, où, pour mieux dire, vous déposez une semence de mort à priori pour toute pensée religieuse en général, catholique surtout en particulier ?

Nous répondons encore que la libre pensée n'est pas une école de morale pratique suffisante pour l'enfance,

et que, de l'aveu du sens commun des peuples, il y faut l'appui du sentiment religieux, dont nous avons souci, et que vous supprimez.

Mais cet argument, que tous les pères de famille, même chez vous, comprennent admirablement, et d'instinct, ne vous touchera pas, parce que, malgré les indigences manifestes de votre morale laïque et le son creux qu'elle rend à toutes les pages, elle vous paraît une belle invention moderne, et que vous voulez provisoirement lui faire confiance, en attendant qu'une expérience prochaine vous démontre, par ses tristes conséquences, l'insuffisante pureté de la source où vous l'avez puisée.

Alors, il ne reste plus, pour conclure, qu'à revenir au cri de guerre par lequel nous sommes bien forcés de faire écho au vôtre. Si vous nous refusez la paix libérale que vous nous promettiez jadis, au temps de Ferry, si vous nous refusez le droit d'exister, parce que notre philosophie n'est pas la vôtre, si vous prétendez ruiner dans la conscience de nos enfants l'estime de la religion au profit des théories libres penseuses qui vous sont chères, si c'est cela, vous êtes des *maîtres partiaux*, c'est votre propre expression, vous abusez, contre nous, catholiques, de la candeur innocente de ces petits, de leur crédulité — c'est votre langage encore, — et nous retenons, pour la mettre en pratique de notre côté, à notre façon, par bons moyens efficaces que nous saurons trouver, la règle même dont vous nous donnez la formule : « MINEUR, L'ENFANT A LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ. LE PÈRE N'A PAS LE DROIT DE LE LIVRER A DES MAÎTRES PARTIAUX QUI ABUSERAIENT DE SA CRÉDULITÉ. »

Cette phrase, M. Payot, vous vaudra quelque célébrité dans les prétoires de la justice française. Nous savons des avocats, nullement catholiques, simplement libéraux et loyaux, qui seront enchantés de s'en servir — ce sont vos propres armes — pour faire éclater au grand jour de l'opinion publique la parfaite légalité et honnêteté de la protestation de l'épiscopat contre les violations de neutralité religieuse dont vos récents manuels de morale laïque sont remplis.

***

A la résistance des partis d'autorité on peut mesurer les progrès qui restent à faire pour fonder dans l'enfant, par l'éducation, la liberté de l'adulte. Ces partis ont combattu avec énergie la loi sur l'obligation et la gratuité de l'enseignement primaire. L'enseignement respectueux de l'autonomie de l'âme a soulevé des haines terribles. (p. 150).

Ce n'est ni l'*obligation* ni la *gratuité* de l'enseignement que les partis d'autorité (les catholiques) ont combattues avec énergie, c'est la *laïcité*. L'auteur le sait bien, mais trouve plus habile de n'en pas souffler mot, afin de laisser peser, plus odieuse, sur les catholiques, quoique fausse, l'accusation d'avoir vilipendé ces excellentes choses que le bon sens approuve : l'obligation et la gratuité de l'instruction. Cette manière de procéder est-elle de la loyauté ou de la perfidie ?

***

La libre pensée au berceau :

Prétendre qu'en ce qui concerne le caractère religieux et moral de l'enseignement à donner à des enfants, le droit du père de famille est absolu, intangible, est une doctrine effroyable, car il n'y a qu'un droit absolu et intangible : c'est le droit qu'a la pensée naissante de connaître toute la vérité et d'être élevée de façon à devenir capable de choisir sa destinée. Notre idéal n'est pas celui des naturels des îles Fidji : le devoir est de faire de l'enfant un homme libre, c'est-à-dire qui ne reconnaîtra en dehors de l'autorité des lois que celle de la raison. (p. 150).

Les catholiques sont des imbéciles, c'est entendu, pis que cela, des êtres dégradés, dont l'idéal ne dépasse pas celui des naturels de Fidji !

L'idéal des « primaires » est de faire des enfants des libres penseurs, sans Dieu, sans religion, sans autre culte que celui des lois et de la raison athée, comme ces Messieurs l'entendent.

Cette fois-ci c'est clair. Les parents sont prévenus. Qu'ils choisissent.

Mais on leur refuse le choix. L'enfant n'a de droit qu'à la libre pensée et le père n'a d'autre devoir que de faire de son mioche un libre penseur. Il serait « effroyable » qu'il eût le droit d'en faire un penseur catholique ! Ainsi l'a décrété la haine sauvage de ces Aliborons contre le nommé Dieu, sa révélation, son Eglise et son culte. Et c'est ça la neutralité !!

***

Il faut respecter la loi, toutes les lois, toujours, sous peine de porter atteinte à l'ordre social qui est le grand pourvoyeur de la vie heureuse pour les individus. Cependant, à ce principe de soumission universelle aux lois il y a une exception, une seule :

Seule une atteinte illégale à la liberté de penser rend la révolte légitime. (p. 157).

Et pourquoi pas, aussi, une atteinte illégale à la liberté de croire ?... Mais non, les libres penseurs sont au-dessus des lois. Ils ont tous les droits, y compris celui d'écraser par tous les moyens possibles, même illégaux, la bête malfaisante qui leur fait tant peur, la religion catholique qui tant les gêne.

***

Ainsi, récemment, pour protester contre une loi qui leur déplaisait (je vous crois, Payot !) **des personnes ont préconisé la résistance à main armée et le refus de l'impôt légalement voté. C'était autoriser les mauvais citoyens à briser le lien social. C'était un appel à l'anarchie et un retour à une ère de violences individuelles dont le respect de la légalité nous garantit seul.**

Quelque gênante que soit la loi, nous devons la respecter. (p. 158).

... A moins qu'elle ne gêne la libre pensée et les libres penseurs anti-catholiques, auquel cas la révolte contre la loi n'est plus un appel à l'anarchie, etc...

***

A propos de patrie et de patriotisme :

Je ne puis accepter d'être un meurtrier ou de mourir que pour un bien qui ait une

valeur supérieure à la vie, pour un devoir moral plus impérieux que le devoir moral essentiel de respecter la vie d'autrui. Or, ce qui a une valeur hors de pair, c'est ce qui est le fondement même de tous nos devoirs moraux, la raison d'être de la civilisation : c'est le droit d'être un homme libre ; c'est le droit de garder intacte ma dignité de citoyen... La moindre atteinte à ma dignité d'homme libre m'est intolérable : plutôt mourir que de l'accepter. D'ailleurs, je sais qu'une atteinte supportée pourra être suivie de cent autres : c'en est fait de ma sécurité...

Isolés, nous ne pouvons être libres. Notre liberté est liée à celle de nos concitoyens... Nous formons une grande famille et la famille française est la plus unie du monde.

Notre patriotisme est très différent du patriotisme des nations voisines, qui semble fondé surtout sur l'orgueil national, sur des idées d'extension territoriale, sur un sentiment de grandeur matérielle contestable et précaire : leur patriotisme a quelque chose d'agressif, d'étroit et de médiocre ; c'est un idéal terre-à-terre et la partie pensante de la nation finira par se dire nettement que cet idéal ne vaut pas le sacrifice de la vie. (p. 174-176).

Supposons l'Allemagne en guerre avec la France. Un soldat prussien trouve que l'idéal allemand ne vaut pas le sacrifice de la vie ; il déserte. Que pensez-vous, Payot, de cet homme-là ? Est-ce un patriote ou un lâche ?

Et puis, qu'est-ce que ce galimatias : « Plutôt mourir que d'accepter la moindre atteinte à ma dignité d'homme libre ? » Voyez-vous nos militaires cherchant à savoir si l'enjeu d'une guerre vaut le sacrifice de leur vie et se demandant en quelle mesure peut s'y trouver atteinte leur dignité d'hommes libres ?... O liberté ! que de sottises l'on écrit en ton nom !

***

Tout n'est pas à conserver dans l'héritage national. Il faut choisir :

A nous de réfléchir et de choisir dans l'héritage national : Que continuerons-nous ? La crédulité et la violence ? Prolongerons-nous dans le présent et dans l'avenir la barbarie qui s'est manifestée par les guerres de religion, l'Inquisition, les Dragonnades, les Terreurs rouge et blanche ? Nous solidariserons-nous avec les natures inférieures en approuvant les guerres d'Italie de François Ier, la guerre de Louis XIV contre la Hollande, l'incendie du Palatinat, les guerres injustes de Napoléon Ier, les guerres d'agression de Napoléon III ?

Ou au contraire répudierons-nous le passé de violences, d'injustice, de cruauté et serons-nous avec Jeanne d'Arc à Orléans, avec Kellermann à Valmy, avec Hoche contre les Chouans, avec Chanzy et Gambetta contre de Moltke ?

Serons-nous avec Michel de l'Hôpital contre les fanatiques, avec Pascal contre les Jésuites, avec Descartes, avec Montesquieu, avec Voltaire, Condorcet, d'Alembert et les philosophes, contre l'autoritarisme et l'arbitraire ?

Serons-nous avec la Révolution, avec Mme de Staël, contre la stupidité et la brutalité des gouvernements réactionnaires, avec Victor Hugo, Michelet, Quinet, contre le crime ? (p. 177).

***

D'ailleurs nous venons de faire une découverte capitale (la solidarité, la coopération des nations entre elles..) Aveugles qui n'aperçoivent pas ce que notre civilisation leur doit ! Combien notre intelligence et notre sensibilité seraient appauvries si l'on supprimait ce que nous devons aux penseurs séparés de nous par la frontière... Imagine-t-on la nation isolée derrière une impénétrable muraille de Chine..., ignorant Socrate, Platon, Aristote ?... (p. 178).

Il paraît qu'avant la Révolution, avant la grande découverte capitale de la solidarité internationale, personne n'avait entendu parler de Socrate, de Platon, d'Aristote,... de Kant, de Galilée, de Spinoza !...

***

La question religieuse qui a de tous temps engendré des troubles, de la haine, des persécutions, disparaîtra de la vie publique pour devenir une affaire privée. (p. 189).

Les notions morales indépendantes des hypothèses métaphysiques et des croyances religieuses ne sont point atteintes par la ruine des systèmes.

Les questions insolubles sur Dieu préoccupent d'ailleurs moins les esprits qu'au XVIIe siècle, parce que des événements d'une importance capitale sont survenus (Le doute méthodique de Descartes, la *Critique* de Kant). Nous avons acquis la claire notion de notre incapacité de vérifier jamais nos hypothèses sur les questions dernières, et cette acquisition est une conquête importante pour la paix publique, puisqu'il devient insensé d'être intolérant, c'est-à-dire de vouloir imposer comme une vérité ce que nous savons n'être pas certain. (p. 190).

***

On sait que les religions ont eu une origine commune dans la peur des forces hostiles et dans une interprétation naïve de la mort. Toutes au début se valent, et la grandeur des religions supérieures ne leur vient que de la pureté de leurs notions morales... Loin que la morale repose sur elles, ce sont les religions qui tirent leur valeur de la morale. (p. 190).

*
**

La critique des textes, libre de s'attaquer aux livres sacrés des religions, a découvert qu'ils ne pouvaient avoir été révélés par un être souverainement bon et intelligent. (p. 191).

*
**

Le christianisme semble avoir, non en théorie, mais en pratique, limité son effort à la lutte contre l'orgueil et la sensualité. Il n'a condamné ni la guerre, ni l'esclavage. Il a répandu des flots de sang dans des persécutions atroces et dans des guerres religieuses. Ses livres saints, écrits par un peuple guerrier, ont familiarisé les fidèles avec la violence. Jehovah a bien des traits d'un despote cruel et vindicatif. D'autre part, par sa conception de châtiments éternels, cette religion n'a pu inspirer l'horreur pour la cruauté. (p. 192).

*
**

Les savants... soumettent docilement leurs croyances au contrôle de l'expérience... A cette minorité s'oppose le troupeau, immense encore, des impulsifs, des irréfléchis. Poussés par les forces incohérentes des sentiments, ils ne peuvent s'astreindre à la sévère discipline des méthodes et du doute provisoire. Ils préfèrent accepter des croyances toutes faites, les affirmations aventureuses sur les questions dernières. Il leur faut les solutions toutes préparées par les traditions venues des époques d'ignorance et d'imagination. Il faut, pour fixer ces attentions rebelles, des prodiges et des miracles — le tapage grossier de faits miraculeux (p. 193) ; — leur imagination dépourvue de précision fait qu'ils vivent dans une rêverie vague où les mots et les images usurpent la place des réalités, et où les contradictions et les absurdités cessent d'être perçues. (p. 194).

*
**

Le progrès serait bien plus rapide (dans le christianisme) si le gouvernement de l'Eglise n'était, par la force des choses, un gouvernement de vieillards. Or, on sait combien les hommes âgés sont généralement hostiles aux idées nouvelles le mieux démontrées. (p. 198).

*
**

Les philosophies et les religions ne perdront leurs croyances troubles et ne se décanteront que dans la religion universelle qui réunira les consciences supérieures libérées des étroitesses des hypothèses et des dogmes qui divisent. (p. 199).

*
**

Une des pages les plus abominables du volume. Voici la caricature de Dieu qu'on offre à contempler aux primaires :

L'évolution de l'idée de Dieu. — ...Parmi les millions de découvertes de la science, jamais on n'a trouvé une violation de la loi de causalité, et un savant qui invoquerait, pour expliquer un phénomène, un miracle, provoquerait la risée des autres savants (p. 199).

Aussi, en face d'une minorité d'esprits scientifiques, voyons-nous les intelligences peu éclairées admettre le surnaturel, les miracles et l'efficacité de la prière pour fléchir Dieu ou le corrompre (p. 201).

C'est le choix entre ces deux conceptions qui partage les esprits le plus profondément : d'un côté les esprits scientifiques, philosophiques et religieux d'un ordre élevé ; de l'autre, les esprits superstitieux. C'est aussi par cette ligne de partage que passe la frontière entre la tolérance et la persécution... Si Dieu est conçu comme un pouvoir arbitraire à qui rien n'échappe... les innocents eux-mêmes ont à redouter sa colère. Les despotes sont sans scrupules, et l'on ne sait jamais si, comme le duc d'Enghien sous Bonaparte, on ne sera pas puni quoique innocent.

C'est sur la question de l'immutabilité des décrets divins ou des lois de l'Univers qu'a lieu en réalité la lutte fondamentale des esprits, et, comme l'éternité de ces lois constitue seule la valeur absolue de la Raison, il faut choisir pour ou contre la Raison. (p. 201).

D'un côté les intelligents, les savants, etc., c'est-à-dire les libres penseurs ; de l'autre côté les intelligences peu éclairées, les esprits superstitieux, les imbéciles, quoi ! c'est-à-dire les catholiques, « gobeurs » assez niais pour admettre le surnaturel.

Qu'est-ce que ce Dieu, à la Payot, conçu « comme un Pouvoir *arbitraire* à qui rien n'échappe, et dont les innocents eux-mêmes ont à redouter la colère ? »

Qu'est-ce que ce Dieu despote, sans scrupules, comme Bonaparte avec le duc d'Enghien ?

Qu'est-ce que ce Dieu sot, ignorant, fantasque, cruel à l'innocence, qu'on met en opposition avec la Raison ?

De qui se moque-t-on, quand on dit qu'il faut choisir entre ce Dieu-là et la Raison, c'est-à-dire *contre* ou *pour* la Raison ?

Voilà des lignes qui gâtent un livre et trahissent un homme. Se peut-il qu'il y ait dans nos écoles normales des jeunes gens capables d'avaler et de digérer des bourdes pareilles ? Pour leur honneur, nous nous refusons à le croire et préférons laisser au compte de l'auteur la responsabilité de son audace dans le vide, et la punition qu'elle lui vaudra dans l'esprit de son lecteur, de tout lecteur quelconque de bon sens.

Cruel, despote, capable de frapper l'innocence, le Dieu des catholiques, le Dieu des philosophes, de Descartes et de Galilée, Dieu tout court, ce que tout le monde entend par le mot Dieu !!!...

DAMAGED PAGE(S)

Arbitraire, son pouvoir ? Comment cela, je vous prie ? Jusqu'à l'injustice et la cruauté ?? Vous le dites, Payot. C'est qu'alors vous avez eu besoin de vous le représenter ainsi, pour le mieux haïr ou vous mieux justifier de ne point croire en lui.

Mais, en vérité, ce n'est point du Dieu-Payot qu'il s'agit ici, dans un traité de morale où l'on prêche l'indépendance de la Raison par rapport aux cultes, c'est du Dieu ordinaire, du Dieu des autres, et non du vôtre, qu'honnêtement vous aviez à disserter. Et ce Dieu-là, aucune religion « supérieure » ne l'imagine arbitraire, capricieux, fantasque, méchant à l'occasion, comme vous le donnez à entendre.

Le miracle vous gêne !... Mais, était-ce une raison pour en laisser tomber de votre plume la grossière et mensongère caricature que vous servez ici à vos élèves ?

Vous aurez un lapin rouge aux yeux blancs, Payot, si vous dénichez quelque part — on vous donne vingt siècles d'histoire et de paperasses, allons ! — un auteur catholique qui ait écrit, un fidèle catholique qui ait pensé sur son Dieu les bêtises que vous avez le toupet d'imprimer, qui ait vu dans le miracle un arbitraire tel que la sainteté, la sagesse, la justice infinies de Dieu puissent en être altérées au point que l'innocent lui-même eût à redouter sa colère.

Effacez-ça de la prochaine édition, Payot. C'est malpropre, voyez-vous ! Et cela ne sert pas votre cause, allez ! Vos amis vous le diront, si vous n'avez pas confiance en nous.

Dans le dernier alinéa l'auteur reprend le style noble, correct, honnête. On peut lui faire l'honneur d'un salut sérieux au passage.

Non, braves gens, décidément vous n'êtes pas outillés pour parler des choses de religion. Vous manquez vraiment trop d'érudition. Pour des critiques... c'est plutôt fâcheux.

Apprenez donc ce que l'on enseigne chez nous, catholiques, à savoir :

1° Que le miracle ne compromet pas le moins du monde l'immutabilité des décrets divins, pour la péremptoire raison que le miracle est lui-même, dans la pensée de Dieu, décrété de toute éternité, d'une façon immuable, tout comme est décrétée aussi, au même instant, l'immutabilité des lois ordinaires de la nature, auxquelles le dit miracle, à son heure, dans le temps, viendra apporter la note exceptionnelle qui vous ennuie ;

2° Que le miracle donc, en bonne critique rationnelle, laisse parfaitement intacte la constance absolue des lois de la nature, puisque l'exception miraculeuse, bien loin d'être sournoise, cauteleuse, insoupçonnable, arbitraire comme vous dites, s'affirme au contraire solennellement à la face de l'Univers comme une exception : *exceptio firmat regulam ;* pour ceux qui ne savent pas le latin : l'exception confirme la règle. Allons ! Etes-vous content de savoir que le miracle rend les lois de la Nature plus certaines et constantes encore que vous ne le pensiez ?

3° Que le miracle n'enlève rien, au contraire, pour les raisons susdites, à l'éternité des lois de la nature qui — vous l'écrivez très justement — constitue seule la valeur absolue de la Raison ;

4° Que le miracle est chose qui relève pleinement de la critique de la Raison, avec ou sans r majuscule, comme il vous plaira, tout comme relève de ma critique, de la même toujours, ce travesti de Dieu dont nous parlions tout à l'heure et qui détonne (fait exception) avec la bonne tenue générale du volume.

Aucun catholique, et il y en a qui ne sont pas absolument bêtes, croyez-moi, ni incapables de fort bien vous comprendre, aucun catholique n'imagine qu'admettre la possibilité du miracle (Renan l'admettait bien, lui !) c'est « choisir contre la Raison ».

5° Que le miracle enfin — pour nous répéter — s'il touche à l'ordre physique des choses, n'est ni existant, ni possible, ni imaginable dans l'ordre de la pensée, de la morale, de la justice. Par où vous comprendrez combien est énorme votre invention, toute personnelle — une pure nouveauté inédite, — d'un pouvoir divin capable, pour fabriquer un miracle, de pousser l'arbitraire jusqu'à troubler ici-bas la quiétude des innocents et des justes.

Si ce sont là les miracles qui vous chagrinent, reprenez votre calme, Payot. Vous êtes seul à en avoir peur, parce que vous êtes seul à les imaginer... pour vous offrir peut-être la satisfaction de mieux atteindre les autres, les vrais, les nôtres, grâce à l'équivoque d'une étiquette aussi commune que menteuse. Si cette supposition de notre part est fausse et vous désoblige, nous la retirons. Vous avez l'esprit assez large, sans doute, pour nous excuser d'y avoir pensé. Mettez-vous à notre place !...

***

La croyance à une révélation directe faite par Dieu présente de graves dangers : elle tend à rendre inutile le travail et la libre recherche. En plaçant la vérité toute faite dans le passé, elle tend à faire naître une certitude orgueilleuse, hostile aux autres révélations religieuses, intolérante pour les critiques les plus raisonnables. (p. 202).

Oui, dans l'hypothèse de fausse croyance à une révélation divine et directe inexistante ! Mais, dans l'autre hypothèse d'une croyance vraie à une révélation divine vraie, maintenez-vous, braves primaires, que cette révélation-là présenterait encore les dangers que vous dites ? Répondez-vous à vous-mêmes ; car d'aveu loyal de votre part là-dessus, nous n'en attendons point.

***

Les livres sacrés... contiennent des erreurs que les progrès de la science rendent inacceptables, par exemple les légendes de la création, de la formation de la première femme, de la chute originelle de l'homme, du déluge, etc.

...Les Evangiles eux-mêmes contiennent des conceptions morales qui choquent la conscience moderne : ils n'ont pas une parole de blâme contre l'esclavage, contre la guerre, et ils contiennent des menaces cruelles contre les dissidents, et des croyances immorales à un enfer éternel, etc.

Croire à une révélation définitive, effectuée sur un point précis de la Terre, et à une époque précise, détruit la grandeur imposante de la prodigieuse accumulation d'efforts de recherche de la pensée des hommes depuis deux milliers de siècles. Non seulement cette croyance rétrécit et rapetisse la solidarité des générations successives, mais elle nous interdit

arbitrairement de comprendre parmi les bienfaiteurs de l'humanité les Pythagore, les Héraclite, les Socrate, les Platon, les Epictète et les Marc-Aurèle. (p. 203).

Voilà la révélation, l'Ancien Testament, les Evangiles, la foi et la religion catholiques bien arrangés! Après lecture d'une page pareille en audience de justice, s'il se trouve un tribunal pour dire que la neutralité religieuse n'est pas violée dans ces livres destinés à l'œuvre d'enseignement primaire, et donc que la protestation des Evêques n'est pas fondée, après cela... il ne restera plus qu'à tirer l'échelle, à désespérer du bon sens et de la justice en France.

⁂

Aujourd'hui nous avouons notre ignorance totale concernant une vie de l'âme après la mort. (p. 207).

⁂

La croyance que Dieu punira les méchants a endormi la conscience sociale, et contribué à rendre pusillanimes les gens de bien qui laissent libre carrière aux injustes, aux fauteurs de vice. Qu'importe? puisque la punition exemplaire viendra. Mais hélas! Dieu ne fait rien que par nous, et « il est toujours en voyage » quand nous sommes partis... (p. 208).

⁂

Aucune autorité n'a le droit de s'arroger dans ses commandements un pouvoir *absolu*...

La pratique essentielle de la religion c'est de considérer l'homme uniquement au point de vue de l'orientation de son activité. Est religieux, n'est religieux que l'acte par lequel l'Idéal s'incarne dans un peu de mieux réalisé... (p. 210).

⁂

Pag. 212 et suiv. : Théorie laïque des *sanctions de la morale*. Nous en avons parlé déjà. Rien de nouveau ici. Inutile de se répéter. Les sanctions invoquées sont toujours les *sanctions naturelles* (suites fâcheuses des fautes), la *sanction de l'opinion publique*, les *sanctions pénales*, et, la meilleure de toutes, dit-on, la *sanction de la conscience*, par laquelle un homme se trouve suffisamment malheureux et puni dans le sentiment intime qu'il a de sa faute.

L'auteur parle aussi, pour les supprimer, bien entendu, des *sanctions après la mort*. Quelques citations sont ici nécessaires :

⁂

Le besoin que tant de gens éprouvent d'une justice posthume est très étrange. C'est pure effronterie que de réclamer une justice absolue, quand nous plongeons si profondément dans l'injustice...

Tout nous prouve que l'Inconnaissable ne s'occupe guère de nous et que, si nous voulons plus de justice, c'est à nous de travailler à la rendre plus complète. (p. 219).

Voici la réponse de Renan ; elle suffit : « Dire que si le monde n'a pas sa contre-partie, l'homme qui s'est sacrifié pour le bien et le vrai doit le quitter content et absoudre les dieux, cela est trop naïf! Non! il a le droit de blasphémer! » *(Marc-Aurèle*, p. 268).

Caricature encore, et de quel mauvais goût! la contre-partie *sensuelle, matérialiste* qu'imagine, dans l'autre monde, notre manuel, comme objet des espérances et de la béatitude future de la foi catholique.

⁂

Si nous avions la certitude d'une justice posthume absolue, tout mérite disparaîtrait, nos bonnes actions ne seraient que des placements de tout repos. (p. 220).

Et les bonnes actions de la morale laïque, qui ne sont définies *bonnes* que parce qu'elles rendent *heureux*, socialement bonnes que parce qu'elles rapportent, grâce à l'intermédiaire social, du bonheur personnel,... placement laïque de tout repos aussi, n'est-ce pas ?

Mais, outre qu'il y a différence dans la manière d'entendre le capital et la rente, nous disons, nous, que si l'enfer est une sanction, le paradis est une récompense, ce qui est autre chose, et nous ne mettons point dans notre *charité* (amour de Dieu, du prochain et de soi-même) le concept égoïste qui gît inexorablement au fond de toute morale laïque à base de pure humaine *solidarité*.

⁂

L'antique croyance au ciel et à l'enfer est la forme poétique et comme une projection au dehors de ce qui se passe réellement dans notre conscience. Le ciel, avec ses joies lumineuses, sa beauté, sa sérénité, c'est la région supérieure des sentiments humains de justice, de bonté. L'enfer, avec sa laideur, son anxiété, ses souffrances, c'est la région inférieure des instincts grouillants qui rappellent notre origine animale. Les élus sont les hommes vraiment hommes ; les réprouvés sont les « attardés » ou les « regressifs » restés esclaves de leur bestialité. (p. 225).

⁂

Le mot de la fin :

Quand tu étudieras les destinées les plus sûres, les plus confiantes, les plus réellement puissantes et heureuses, tu verras que la sûreté, la confiance, la puissance réelle, et le bonheur ne peuvent se rencontrer que dans la vie de l'esprit... Le penseur qui étudie avec sympathie les grands systèmes religieux, les doctrines philosophiques, aperçoit facilement l'union des esprits supérieurs sur la vérité fondamentale. Tous les sages s'accordent à reconnaître que, pour nous autres hommes, le bonheur souverain se trouve dans l'énergie spirituelle la plus intense et la plus haute.

Affirmer la suprématie de l'esprit, c'est affirmer la nécessité de la coopération, et par suite la nécessité de la loi de justice et de respect mutuel, hors de laquelle une vie spi-

DAMAGED PAGE(S)

ritualle élevée est impossible. Devenir un agent volontaire de l'Energie Inconnaissable en voie d'évolution vers une conscience, vers une vie spirituelle de plus en plus intense, de plus en plus haute, de plus en plus universelle, voilà notre destinée, et notre bonheur sera proportionné à nos efforts pour la réaliser pleinement. (p. 233).

Le bonheur n'est que le retentissement dans la vie sensible d'une harmonie interne qui, vue du dehors, constitue la vie morale. (p. 235).

Ainsi, le genre humain aura peiné, sué, pendant 200.000 ans (c'est leur chiffre!) pour préparer la vie intellectuelle intense des penseurs supérieurs d'aujourd'hui, pour préparer le bonheur de M. Payot!

M. Payot trouve que c'est bien. Il est heureux! Soit! Mais le reste du genre humain, qui n'a pas étudié les grands systèmes religieux, les doctrines philosophiques, qui n'aperçoit pas encore facilement l'union des esprits supérieurs sur la vérité fondamentale ; quel peut bien être son bonheur, à ce genre humain-là, dont ne sont pas les savants et transcendants Payots, à la vie spirituelle élevée et intense ?

Il veut du bonheur? C'est simple. Il n'a qu'à se dire qu'il est heureux, voilà tout! Et il doit l'être, puisque M. Payot voit bien, lui, du haut de son observatoire intellectuel, « le retentissement, dans la vie sensible des pauvres gens du peuple, d'une harmonie intense qui, vue du dehors, constitue la vie morale. »

C'est poignant d'égoïsme féroce! .. Voilà des gens qui mettent le bonheur de la vie humaine dans une synthèse abstraite d'idées d'évolution et de progrès, qu'ils sont seuls à apercevoir et à comprendre, du moins ils le disent : « Le bonheur ne peut se rencontrer que dans la vie de l'esprit... Le bonheur souverain se trouve dans l'énergie spirituelle la plus intense et la plus haute. »

Qu'ils se contentent de ce bonheur-là, ceux qui sont assez haut perchés pour le saisir, ce n'est pas vrai! Après tout, c'est leur affaire!... Mais, que font-ils du bonheur des autres, et comment peuvent-ils bien l'imaginer, sinon comme la satisfaction que ces autres-là *doivent* éprouver du grand honneur qui leur est fait de préparer la félicité des esprits supérieurs?

— Plus tard, dites-vous, tous les hommes arriveront aux cimes de la pensée intense où nous sommes rendus... et alors ils auront le bonheur souverain!...

— Et en attendant, pendant 200.000 ans encore, faudra-t-il donc qu'ils se trouvent assez heureux d'être au service de votre béatitude?

Cette page sinistre méritait de clore le *Cours de morale* de M. Payot. Elle en résume toute la philosophie creuse, réfrigérante et logomachique!

Pauvres petits laïques, soyez donc, pour le moment, heureux à votre manière, comme on l'est à votre âge, dans votre famille, sans souci de la vie spirituelle intense.

L'heure viendra trop tôt pour vous de souffrir du ravage qu'aura fait dans vos âmes la morale laïque.

Dans ce temps-là, quand vous n'aurez plus vos jeux et vos joies innocentes d'enfants, quand vous ne saurez plus ni croire en Dieu, ni espérer en sa bonté, ni souffrir par amour, quand l'appel de vos « revenants » vous fera hésiter entre la vie des sens et la vie de l'esprit, quand vous trouverez la vie amère, vide de sens, dure à porter, souvenez-vous, alors, des enseignements qu'on vous aura donnés à l'école; allez demander la morale laïque la recette du bonheur, auquel vous avez droit, et qui vous fuit...

A défaut de la paix heureuse de conscience que vous chercherez en vain, et que donne la vie harmonique de la Raison et de la Foi aux âmes chrétiennes qui vous entourent, vous aurez toujours la ressource de penser que vous êtes « agents volontaires de l'Energie Inconnaissable en voie d'évolution ». Et si cela ne vous rend pas heureux, c'est que vous serez vraiment trop difficiles!

Mince de bonheur, ô Payot! Mince!

(A suivre)

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Est-il permis de renouveler l'application de l'indulgence plénière *in articulo mortis* à la même personne qui tombe dans un nouveau danger de mort?

R. — La bénédiction *in articulo mortis*, comme l'extrême-onction, ne peut se donner qu'*une* fois dans *chaque maladie mortelle*, quelque longue qu'elle puisse être, et le moribond ne gagne l'indulgence plénière qui y est attachée qu'une seule fois, savoir, à l'heure même de la mort. Si le malade ne meurt pas cette fois, il ne gagne pas l'indulgence plénière, mais celle-ci lui est réservée pour le moment où il mourra effectivement.

Il ressort de toute une série de déclarations de la S. C. des Indulgences qu'il n'est pas permis de réitérer cette bénédiction lors même que le malade l'aurait reçue en état de péché mortel, ou qu'il serait tombé dans le péché après l'avoir reçue; que ni le même prêtre, ni aucun autre n'a le droit de donner une seconde fois cette bénédiction dans la même maladie, quand même le malade y aurait droit à plusieurs titres, par exemple, comme membre de la confrérie du scapulaire, du Rosaire, ou de toute autre confrérie quelconque, ou comme possesseur d'un objet de piété muni des indulgences apostoliques, etc.[1].

Q. — Le décret *Perpensis* oblige-t-il toutes les religieuses, v. g. Bénédictines, Clarisses, Dominicaines, etc., à faire des vœux de trois ans avant leur profession solennelle ?

R. — Le décret *Perpensis*, du 3 mai 1902[2], parle des religieuses à vœux solennels et d'elles seules. Les religieuses que vous citez y sont soumises dans les pays où leurs vœux sont reconnus comme solennels par l'Eglise.

[1] *Decreta authentica*, n. 257, ad 7; — 287, ad 6; — 263, ad 2; — 300; — 362, etc. — Beringer, *Les Indulgences*, t. I, p. 680.
[2] *Ami* 1902, p. 623.

Vous souvenez-vous, amis lecteurs, de *La Bonne Parole* et du R. P. Déodat ?

La Bonne Parole est une petite revue qui, sous couleur de comparer les doctrines thomistes et scotistes, travaille à diminuer S. Thomas pour grandir Scot.

Le R. P. Déodat est son directeur, et en même temps l'auteur et propriétaire du livre intitulé *Capitalia Opera Scoti*.

L'ayant imprudemment désigné dans notre *Causerie sur les Revues* du 18 novembre dernier, p. 1013 et 1014, nous lui avons fourni le moyen légal d'exiger l'insertion de ce qu'il regarde comme une réponse, bien qu'en réalité il n'y réponde guère qu'à des choses que nous n'avons pas dites.

Voici sa lettre dans toute sa respectable longueur. C'est nous qui avons ajouté les notes, afin de placer plus facilement les quelques observations que nous avons jugées strictement nécessaires.

Monsieur le Directeur de l'*Ami du Clergé*,

L'important *Ami du Clergé* (n° du 18 nov. 1909, § IV, page 1013, et § V, page 1014) fait à la *Bonne Parole* et à l'auteur des *Capitalia* de Scot l'honneur d'une exécution rapide [1]. Au moins cet essai d'un double sacrifice confère-t-il au patient le droit de prouver que l'exécuteur a mis trop de hâte pour ne pas manquer son homme, et que la victime n'a pas encore perdu la vie. C'est d'abord l'auteur des *Capitalia* qui répond au § V de la page 1014. Le Directeur de la *Bonne Parole* se réserve de répliquer en fin d'article au § IV.

Confessons généreusement qu'il faut savoir apprendre même de l'adversaire, quand l'adversaire a quelque chose à nous apprendre. Pourquoi donc l'important *Ami du Clergé* me refuse-t-il le plaisir d'aller à son école ? C'est qu'il se contente *d'insinuer*. Et qu'insinue-t-il ? Entre autres choses, celle-ci : que Scot « est l'ancêtre du modernisme » [2]. L'accusation, cueillie, dit l'*Ami*, dans la *Revue Thomiste* et dans les *Etudes* des PP. Jésuites et dans M. de Wulf, est on ne peut plus grave. Le *modernisme* est l'hérésie des hérésies parce qu'elle est d'essence philosophique. Aussi, quiconque est suspect de modernisme est-il d'avance convaincu des pires choses dans l'ordre de la pensée. La simple accusation de modernisme disqualifie un auteur, fût-il Newman, fût-il Duns Scot, dès l'instant qu'elle est formulée, même sans preuve, même contre toute raison. Le couperet de la guillotine ne tombe pas d'un coup plus sec ni plus efficace.

Si j'avais, moi, formulé contre S. Thomas d'Aquin [3] l'accusation de modernisme, il m'eût paru sage de définir d'abord ce qu'est le modernisme.

Serait-ce la tendance à philosopher contre la foi ? Dans ce cas, Duns Scot est l'opposé juste d'un moderniste ; car (voyez à quel point je précise) avant d'admettre un principe philosophique quelconque, Scot se rend compte des répercussions les plus lointaines qu'il aurait dans la théologie, et il commence par rectifier tout principe philosophique sur le dogme. Il n'y a pas d'exemple que Scot ait philosophé autrement. Par contre, faut-il dire que S. Thomas ait admis sciemment des principes philosophiques capables d'ébranler la foi ? Non, certes ; mais j'ai le droit de constater que S. Thomas a été dominé par l'idée de faire entrer l'enseignement catholique dans le cadre philosophique du seul Aristote, au risque de moins bien mettre en lumière et en valeur les données de la Révélation. S. Thomas a cédé plus que de raison à la peur qu'il s'exagérait des dérisions des philosophes.

Le modernisme ! Serait-ce un courant de pensée contraire à la tradition des Pères ? Dans ce cas, Duns Scot est le moins moderniste des docteurs de l'Ecole. A l'encontre de S. Thomas, qui philosophe toujours avec Aristote et souvent contre S. Augustin, Scot suit toujours la philosophie de S. Augustin et corrige impitoyablement Aristote d'après les Pères. Je mets au défi quiconque a lu tant soit peu Scot et S. Thomas de prétendre une minute que le moderniste ici est Duns Scot.

Les tendances d'esprit et de méthode ne me suffiraient pas, si accentuées que je les voie chez S. Thomas d'Aquin, pour justifier à mes yeux une accusation aussi grave que celle de modernisme. Je fondrais le mot pour trouver dans le creuset les termes de la définition. Le modernisme, c'est un amalgame d'agnosticisme, de pragmatisme et d'immanentisme. Nous voilà, n'est-il pas vrai ? au fond de la chose moderniste. Mais ce n'est pas tout que de définir, il faut prouver. Voyez combien la besogne va devenir facile !

L'agnosticisme est ce système qui prétend que Dieu est l'inconnaissable. Or, sans le concept *être* (je ne dis pas : sans une réalité commune à Dieu et à nous ; je dis : sans ce concept logique *être* appliqué dans le même sens à Dieu et aux créatures) nous n'avons pas de moyen, mais pas un seul moyen, d'atteindre philosophiquement à Dieu. Or, qui donc emploie le concept *être*, ce concept logique, dans le même sens et quand il parle des créatures et quand il parle de Dieu ? Scot. Et qui ne parle pas cette langue ? S. Thomas. Lequel des deux maîtres, dites-le moi maintenant, est plus éloigné de l'agnosticisme ? [1]

[1] Dès ces premières lignes, la question se trouve posée par le R. P. d'une façon très inexacte.

[2] Nous n'avons rien *insinué*. Nous avons rapporté l'accusation formulée par d'autres ; nous avons ajouté qu'elle avait été réfutée, et nous ne l'avons aucunement reprise à notre compte. De ce chef, ce n'est pas à nous que s'adresse la longue thèse du R. P. pour démontrer qu'il n'y a dans Scot ni modernisme, ni pragmatisme, ni immanentisme, c'est-à-dire la plus longue partie de sa prétendue réponse.

[3] On se demanderait ce que vient faire ici S. Thomas si l'on ne savait que le bon Père D. travaille aussi ardemment à diminuer S. Thomas qu'à grandir Scot.

[1] Il serait intéressant de discuter la question de la notion d'*être* et de l'application qu'on en doit faire à Dieu et aux créatures ; mais ce n'est pas le lieu.

Le pragmatisme ! Nous avons là l'erreur de ceux qui ne voient dans les mots que des outres vides. Et pourquoi mots et concepts seraient-ils vides ? Parce que l'esprit humain, disent tels modernistes, n'est pas outillé pour mettre dans ces amphores de l'âme aucune réalité objective. Nous voilà rendus à cette prétention de Kant que vous tournez à grief contre Scot [1]. Or, ou bien la connaissance des singuliers, des choses individuelles (et il n'y a dans ce monde que des choses individuelles), entre d'abord dans l'esprit, pour que l'esprit prélève sur elles des abstractions. Alors ces abstractions, opérées sur des singuliers connus, ont un côté objectif. Et c'est la théorie de Scot. Ou bien l'esprit humain n'est agencé que pour recevoir en lui-même des abstractions toutes faites. Et d'où sait-il qu'elles sont tirées du singulier et qu'elles sont objectives, s'il ne conçoit pas d'abord les singuliers ? Or, telle est la théorie de S. Thomas. Lequel des deux maîtres, Scot et S. Thomas, est-il le plus loin du pragmatisme kantiste ? [2]

Et l'immanentisme ! Ce système a l'inconvénient grave d'outrer la cohérence de la nature avec la surnature, celle-ci étant postulée, exigée par celle-là. Or, les auteurs de ce système ont bien pu déclarer qu'ils bâtissaient sur tels et tels textes de S. Thomas ; l'on n'a pas vu qu'ils s'autorisaient d'un seul passage de Scot. Et je défie bien que jamais une seule ligne soit apportée. — Ils l'auraient pu faire, direz-vous peut-être, puisque le P. Minges a dû défendre Scot contre les reproches de pélagianisme, de semi-pélagianisme, d'indéterminisme de la volonté divine, etc. Donc. — C'est ici que je vous attends. Il est de pratique ordinaire, et je regrette que l'*Ami du Clergé* ne fasse pas exception, de ne pas lire Scot, et de lui prêter généreusement toutes les sottises et toutes les erreurs [3]. Le procédé, pour être commode, n'en est pas moins, vous l'avouerez, insuffisant. Le P. Minges, lui, a lu Scot, et il apporte ses textes. Les calomniateurs de Scot ont-ils réfuté les citations du P. Minges ? Tout est là. Or, ils n'ont rien réfuté du tout. Donc, Scot n'est ni pélagianiste, ni semi pélagianiste, etc., ni donc immanentiste au sens mauvais.

Au moins Scot, direz-vous, a été accusé de tout cela. — Ce n'est pas dans l'oreille d'un thomiste que cet argument doit tinter bien agréablement. Car S. Thomas a été accusé d'avoir préparé Luther et Jansénius. Et l'illustre Gonet n'a fait son *bouclier* que pour protéger S. Thomas contre des attaques de gens qui prétendaient l'avoir lu et compris. Or ce n'est pas l'obscurité du terme qui pouvait chez l'Angélique prêter à l'équivoque, puisque S. Thomas est la clarté faite docteur. C'est donc que l'obscurité était dans sa doctrine elle-même. Un thomiste, fût-il de l'*Ami du Clergé*, peut-il oublier que la plus délicate et la plus difficile de ses tâches est de montrer où se trouve la limite entre la thèse qui dit : « Dieu, sans regarder leurs œuvres, n'a pas prédestiné tels hommes au ciel, » et l'autre thèse qui déclare : « Dieu, sans regarder leurs œuvres, a prédestiné tels hommes à l'enfer » ? Etre destiné à n'aller pas au ciel, et être destiné à brûler en enfer, ce doivent être deux choses différentes, puisque le premier dire est une opinion thomiste [1], donc qu'il est loisible à un catholique d'enseigner à l'école et en chaire, et que le dire deuxième est une hérésie protestante. L'on comprend, toutefois, que la dialectique des disciples de S. Thomas ait eu à s'exercer dans des distinctions subtiles, nécessaires pour sauver l'orthodoxie de leur maître. Et la querelle de la grâce contre les Jésuites ? La doctrine de Scot sur la justification a été, elle, la doctrine en honneur au Concile de Trente et seule elle est enseignée dans les chaires de nos églises. C'est quelque chose. Il n'y a pas là de raisons pour que l'*Ami du Clergé* s'étonne de voir le P. Minges venger Scot d'accusations calomnieuses [2], alors que le thomiste fidèle ne peut se dispenser de dégager S. Thomas lui aussi d'accusations de Jansénisme et de Protestantisme.

Mais il est un point où tous les efforts de tous les thomistes réunis sont condamnés à un échec que, personnellement, je déplore. C'est le point de l'Immaculée Conception.

Saint Thomas avait enseigné : « *Beata Virgo contraxit peccatum originale.* La Bienheureuse Vierge a contracté le péché originel. »

Scot a écrit : « *Beata Virgo Mater Dei nunquam fuit inimica actualiter peccati actualis, nec ratione originalis. Fuisset tamen nisi fuisset præservata.* Ni à raison d'un péché actuel ni à raison du péché originel, jamais la B. Vierge Marie n'a été l'ennemie de Dieu; elle l'eût été cependant si les mérites du Christ ne l'avaient préservée. »

Il n'y a que cette différence entre Scot et saint Thomas : l'un nie, l'autre affirme. Mais cette différence demeure. Et elle suffit pour que le dogme de l'Immaculée Conception soit l'honneur de Scot.

Mais que penser du procédé de discussion de l'*Ami du Clergé ?* Il dit au sujet de la publication en cours des *Capitalia* de Scot : « Nous doutons que Scot soit d'une étude salutaire pour le commun des séminaristes et des prêtres. Je veux bien qu'il soit le plus orthodoxe des hommes ; mais il est vraiment trop facile de s'y tromper. Quand on voit des gens comme le cardinal Gonzalez écrire que « Scot est le Kant du XIII^e siècle !... » — Mais,

[1] Le grief n'est pas de nous.

[2] Il y aurait bien à discuter. Le R. P. fausse ici la théorie de S. Thomas. Mais il serait trop long de le lui prouver.

[3] Encore une fois, nous n'avons pas fait à Scot cette générosité.

[1] Ce passage fait voir que le R. P. n'a pas des idées bien nettes sur la prédestination et la réprobation.

[2] Nous n'avons pas manifesté l'étonnement que le R. P. nous prête ; nous avons même pris soin de donner une bibliographie détaillée des réponses du P. Minges.

si Scot est le Kant du XIII^e siècle, il n'est pas catholique. Et vous lui faites, à ce chef d'Ecole dont S. Pie V ordonnait l'enseignement, pour lequel Benoît XIII fondait une chaire papale à l'Université de Salamanque, vous lui faites la grâce de concéder qu'il est le plus orthodoxe des hommes ! Duns Scot, l'âme de l'Université d'Alcala !

Oui, sans doute, mais Gonzalez a dit que « le criticisme du *Docteur Subtil* est le criticisme de l'auteur de la *Critique de la raison pure,* sans le rationalisme qui inspire toute la doctrine du philosophe allemand. » Le criticisme de Kant sans le rationalisme de Kant : c'est déjà une tout autre chose que le criticisme de Kant avec son perpétuel rationalisme.

Mais qu'est-ce que Gonzalez ? Un dominicain qui ne supprime pas, je pense, les nombreux Prêcheurs admirateurs de Scot, par cela qu'il compte parmi les thomistes en vue. Il faudrait prouver que Gonzalez ait lu Scot, qu'il ait compris Kant [1].

Et comme l'*Ami du Clergé* s'avance avec des précautions utiles dans la voie des insinuations ! Lisez ses conclusions : « Je veux bien, avec le P. Raymond, que tout cela ne soit pas vrai et que Scot ait été incompris; mais il semble tout au moins qu'un philosophe si difficile à bien entendre et si facile à mal entendre n'est pas un guide sûr pour la généralité des esprits. » La définition de la prétendue manière de Scot est-elle établie avec assez de science dans l'agencement des nuances ! Et voilà comment, sans diffamer en termes positifs un docteur, l'on arrive à le déconsidérer avec une habileté que tout simplement j'appellerai innocente.

Quoi ! L'on vient dire à notre génération chercheuse : « Vous voulez de l'objectif, des textes vrais et un travail de concordance tout fait ; le voici. Lisez les œuvres *Capitales* de Scot. » Et vous, *Ami du Clergé,* avant même d'avoir tourné la moindre page, vous répondez : « Inutile travail, je ne le lirai pas. J'en reste à Gonzalez qui n'avait pas lu, et à tous ceux qui prononcèrent, mais sans lire ! [2] » Vraiment, quelle est votre mentalité ! Que faut-il de plus pour mettre les catholiques, s'ils vous suivent, à un rang fort au-dessous de leurs adversaires ? Ou bien craindriez-vous les arguments de Scot, sa préférence constante pour saint Augustin sur et contre Aristote ? Je conçois, pour ma part, une autre méthode : celle qui consiste à prendre de tous les docteurs orthodoxes les choses utiles à l'avancement objectif de la foi catholique. Telle fut, je l'affirme, la méthode de la grande Scolastique, et la propre méthode de S. Thomas. Si la nouvelle Scolastique n'a pas d'autre programme que celui de l'*Ami* [3], l'on peut lui prédire que par cette voie, négation directe de l'ancienne manière, elle n'arrivera jamais qu'à faire regretter non pas seulement la Grande Scolastique, mais la Scolastique inférieure et dégénérée. Car alors (et c'était une probité que nous voudrions bien retrouver dans nos revues régentantes), alors l'idée de mettre à l'actif d'un professeur les doctrines d'un de ses élèves devenu son farouche adversaire, cette idée saugrenue n'aurait germé dans l'esprit de personne. Occam s'oppose *mordicus* à Scot [1]. Et c'est par Occam que l'*Ami du Clergé* juge Scot ! Occam est le père du modernisme ; donc Scot en est le grand-père. Au moins, faudrait-il que la paternité d'Occam soit dûment démontrée. Mais, dans ce cas, voyez la conclusion : Chaque fois que les maîtres théologiens jésuites (je parle des vieilles gloires de la Compagnie et non des actuelles) ont quitté S. Thomas et Scot, à quelles solutions se sont-ils ralliés si ce n'est aux solutions des Nominaux d'Occam ? Concluez.

Si l'*Ami du Clergé* pense servir la cause catholique en jetant les suspicions les plus graves sur un chef d'Ecole qui n'a cessé depuis six siècles de recueillir les éloges officiels des autorités les plus hautes dans l'Eglise, libre à lui de persévérer dans cette voie. Mais s'il nourrit des prétentions à nous imposer ses jugements sans avoir lu les textes, halte-là ! Je lui dénie tous droits hormis celui de nous faire sourire. A qui ne lit pas un auteur, une chose manquera toujours pour parler de cet auteur : la compétence ! Si l'*Ami du Clergé* ne s'intéresse tant à S. Thomas que pour s'excuser d'ignorer tout des autres Maîtres, sa conduite n'est pas si noble qu'elle doive servir d'exemple. Mais s'il croyait, de plus, trouver dans le culte exclusif de S. Thomas le parfait *instrumentum regni,* nous l'avertissons que le plus sage parti qu'il ait à prendre est de se faire de suite à l'idée qu'il trouvera des contradicteurs. Et, le contredisant, nous ne lui permettrons pas d'insinuer que nous sommes des catholiques moins purs, et de laisser entendre que nous modernisons. Tout aussi romain que ceux qui le sont le plus et que lui-même, nous lui demanderons si Léon XIII recommandant surtout S. Thomas, a prétendu nous absorber dans la *Somme,* ou bien s'il nous presse d'étudier à tout le moins l'Angélique à défaut de la Scolastique des grands docteurs qui reste l'objet premier des vœux des papes. Nous demanderons à l'*Ami du Clergé* si le respect sincère, le nôtre, si le respect des opinions particulières à S. Thomas peut les laisser opinions, ou s'il défend de préférer à une opinion de S. Thomas une autre doctrine plus cohérente avec le dogme, plus harmonique avec la tradition des Pères, plus solidement établie en raison, quelle que soit d'ailleurs la chaire doctorale où cette doctrine fut énoncée, défendue et démontrée. Ne serait-ce pas S. Thomas qui aurait dit quelque part que l'autorité du Maître ne formera jamais que l'argument le plus faible ? Est ce

[1] Nous laissons au compte du R. P. ces « insinuations » contre le savant cardinal.

[2] Nous n'avons dit cela nulle part.

[3] Le R. P. connaît-il notre programme ?... Et que peut-il bien entendre ici par *programme ?*

[1] Du moins, c'est l'idée du R. P.

parce qu'il le sait trop que l'*Ami du Clergé* voudrait insinuer [1] que Léon XIII, que Pie X, reniant les éloges donnés par Alexandre IV au père de la Scolastique Alexandre de Halès, par Sixte IV et Sixte V, par Léon XIII et par Pie X lui-même à S. Bonaventure, cet autre prince de la Scolastique, *alter scholœ princeps ;* déclarant nulles et non avenues les lettres papales écrites par Léon XIII à la gloire d'Albert le Grand ; biffant, reniant les actes de S. Pie V qui faisait afficher aux portes de la Basilique Vaticane l'ordre donné aux Conventuels d'enseigner Duns Scot ; reniant, condamnant les actes de Clément VIII, de Paul V, d'Urbain VIII, d'Innocent X, d'Innocent XI, de Sixte IV, de Sixte V, de Benoît XIV, de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X — j'ai bien dit de Pie IX, de Léon XIII et de Pie X — en faveur de Duns Scot, et jetant l'anathème sur un passé déjà long de six siècles et qui vit la chaire de Scot tant honorée à Paris, à Oxford, à Salamanque, à Alcala, à Coïmbre, à Rome, la chaire de Scot papale à Salamanque de par la fondation de Benoît XIII qui élevait en même temps et par le même acte une chaire à S. Thomas ; l'*Ami du Clergé* voudrait-il prétendre que Léon XIII et Pie X, au lieu et place de toutes les richesses de la Grande Scolastique tant honorée par leurs prédécesseurs, veulent, se contredisant eux-mêmes, détruisant leurs propres actes, n'instaurer que le Thomisme, et sur les débris de toutes les chaires même les plus illustres, désormais renversées et maudites, ne plus vouloir que la seule chaire du seul S. Thomas auquel est réservé le nom de catholique ? Car, et c'est ici que l'*Ami du Clergé* ne pourra fuir, ou bien les actes derniers de la Papauté signifient : « Revenez à la Scolastique des grands Maîtres qui eurent de tout temps la faveur et les approbations de l'Eglise ; et *à son défaut*, revenez au moins à S. Thomas ; » ou bien ils veulent dire : « Ne revenez pas à la Scolastique des grands maîtres catholiques, mais enfermez-vous dans le seul S. Thomas. » Je prétends que Léon XIII et Pie X ont dit cela. Prouvez-moi qu'ils ont imposé ceci [2].

L'*Ami du Clergé*, — et c'est le Directeur de la *Bonne Parole Scotiste* qui maintenant lui réplique, — l'*Ami*, quand il prétend nous livrer le sens des paroles papales, tiendrait donc à honneur de marcher dans les traditions de Gonet. Gonet détourna de leur sens obvie les paroles du clerc régulier Thomas d'Aquin pour prétendre que les Pères de Trente auraient fait au seul S. Thomas l'honneur insigne de mettre sa *Somme théologique*, à côté de la Bible, sur l'autel du Concile. Voilà la fable qui servait d'appât, jusqu'à cette année même, pour gagner aux opinions thomistes les esprits qu'un acte officiel et si grave, qu'un acte inouï d'un Concile œcuménique ne pouvait impressionner que très certainement et très favorablement. Je dirai « fable » jusqu'à ce que l'*Ami* donne un commencement de preuve [1]. Je ne suis pas exigeant : un commencement de preuve, un argument même léger, pourvu qu'il puisse entrer en ligne de compte dans la saine critique d'histoire. Pas une ligne de l'historien du Concile de Trente, Pallavicini, ne relate ce fait inouï. Pas un des dominicains présents ne s'en est jamais prévalu. S. Pie V déclarant, quelque vingt ans après, S. Thomas docteur de l'Eglise ne dit mot de cet honneur inouï. Il faut que Gonet vienne ; que Gonet, pour appuyer une histoire qui soulevait dès son apparition les protestations les plus véhémentes, trouve le texte d'un homme séparé du prétendu fait par 84 ans, et que ce texte, il ne le lise pas, mais le dénature ! Fable, puisque l'*Ami du Clergé* n'a rien découvert de plus péremptoire, et qu'il conclut sentencieusement que, « au fond, la question n'a pas d'importance. »

Mais, dit l'*Ami du Clergé*, « légende ou non, ceux qui s'en réclament sont, en tous cas, en fort bonne compagnie, puisque Léon XIII lui-même l'a consignée dans l'Encyclique *Æterni Patris.* » L'*Ami du Clergé* oublie que nous sommes en critique d'histoire, chose objective s'il en fût. Il devrait comprendre que cet argument est plutôt pour l'embarrasser lui-même [2], s'il nous plaisait d'insister.

Mais, dit l'*Ami du Clergé*, « que saint Thomas ait figuré ou non sur l'autel du Concile, cela laisse intacte la réalité des choses, qui est que saint Thomas, alors comme aujourd'hui, était le plus grand nom de la théologie catholique. » — Eh bien ! non, je ne le laisserai pas dire. Au Concile de Trente, le plus grand nom de la théologie catholique ne fut pas le nom de saint Thomas d'Aquin. A moins que la gloire d'être le plus grand des théologiens ne ressorte du fait d'avoir ses doctrines corrigées par le Concile. Dans ce cas, saint Thomas est le plus grand théologien, car Duns Scot ne subit aucune correction et saint Thomas en connut plusieurs. Mais si, pour faire figure du plus grand des théologiens dans un Concile, il suffit à un docteur de voir ses enseignements entrer, de préférence aux opinions d'un autre, dans les canons de la foi, Duns Scot ne fit pas au Concile de Trente moins grande figure que saint Thomas d'Aquin. Si ma modestie égalait celle de l'*Ami du Clergé*, je dirais sans trouble, et ce serait la vérité de l'histoire, que l'Ecole Scotiste, donc le Chef de cette Ecole, a plus servi l'Eglise au Concile de Trente que saint Thomas

[1] Nous ne voulons rien insinuer du tout, pas même ce que nous prête le R. P. Il fabrique de toutes pièces des moulins à vent sur lesquels il charge ensuite à fond de train.

[2] Le dilemme du R. P. manque d'une qualité essentielle : les deux membres de sa disjonctive ne sont pas contradictoirement opposés. Entre les deux, il y a *ceci* : Faire de l'enseignement de S. Thomas la *base* des études philosophiques, sans rejeter ni les Pères ni les autres théologiens. C'est tout le fond de l'Encyclique *Æterni Patris* de Léon XIII.

[1] N'ayant entamé aucune discussion, nous n'avons pas à produire de preuves.

[2] Comment ? Embarrassés de nous trouver d'accord avec Léon XIII ?

et son Ecole. Nous parlerons de toutes ces choses avec l'*Ami du Clergé*, quand il lui plaira et tant qu'il voudra [1].

« Il y avait, quand s'ouvrit le Concile, dit l'*Ami du Clergé*, trente ans que les champions de la doctrine catholique recouraient à saint Thomas contre les nouveautés de l'hérésie : ce qui amenait sur les lèvres de Luther l'exclamation fameuse, si éloquente elle aussi : « *Tolle Thomam et delebo Ecclesiam !* » — L'*Ami du Clergé* nous comblera d'aise quand il nous aura prouvé que la thèse thomiste qui déclare que tels hommes ne sont pas prédestinés au ciel, a beaucoup aidé les docteurs catholiques à vaincre la thèse fondamentale de Luther que tels sont prédestinés à l'enfer. En attendant, nous en restons au *Tolle Thomam et delebo Ecclesiam ;* c'est évidemment très beau, mais ce sera plus beau encore lorsque l'*Ami du Clergé* nous aura donné la référence. Nous la voudrions bien exacte.

Si le petit jeu des mots historiques plaît à l'*Ami du Clergé*, il me sera facile de lui en citer quelques-uns qui valent presque les siens. C'est un anglican, Jean Valée, qui appelait Scot « *l'Hercule des Papistes, Papicolarum Hercules.* » *(Centuria* 4 et 14). Et quand on brûlait en Angleterre les livres des Scolastiques, l'on appelait cela « célébrer les funérailles de Scot et des Scotistes, *Funus seu exequias Scoti et Scotistarum.* » Que l'*Ami du Clergé* consulte là-dessus Nicolas Sander, le jésuite Ribadeneira, et le dominicain Dominique Gravina. J'apporte mes auteurs, l'*Ami du Clergé* nous ouvrira les siens.

Pour tout clore d'un mot, l'auteur des *Capitalia Opera Scoti* croit travailler pour l'Eglise [2], et bien travailler [3], en mettant dans la circulation les textes mêmes qui ont valu au Docteur Subtil une place si haute que nulle n'est plus haute, ni dans la philosophie, ni dans la dogmatique, ni dans la morale et la mystique ; et il les donne tout bonnement pour en finir avec l'ère des mutilations et des calomnies, pour que l'on discute de Scot, mais Scot en mains, pour qu'il serve l'Eglise comme aux siècles passés il servit l'Eglise. L'*Ami du Clergé* ne lira pas les *Capitalia* de Scot [4], et sans avoir lu rien de Scot, il a dit que Scot est l'ancêtre du Modernisme [5]. Nous verrons s'il répètera sans lecture une calomnie aussi grave et si dénuée de fondement que les principes philosophiques de Scot l'éloignent encore plus du Modernisme que S. Thomas n'est séparé du Modernisme par les siens.

Nous avons, à la *Bonne Parole*, mené une enquête sur le fait dont partout l'on usait (avec quelle modération discrète !), le fait de la *Somme* placée par les Pères du Concile de Trente à côté de la Bible. Il s'est trouvé, après dix-huit mois d'enquête, que le fait ne repose même pas sur un commencement de preuve. Néanmoins, nous tenons l'enquête toujours ouverte. Et nous attendons les textes et les preuves. Celles de l'*Ami du Clergé* ne seront pas accueillies sans un plaisir tout spécial [1].

Encore que Duns Scot et son Ecole soient fort au-dessus des insinuations de l'*Ami du Clergé*, cette importante revue nous pardonnera [2] d'exiger formellement l'insertion intégrale de cette réponse dans son prochain numéro, au lieu où parurent ses §§ IV et V et dans les mêmes caractères. Nous tenons d'autant plus à exercer chez lui notre droit de réplique, droit que nous ferions triompher s'il était contesté, que si nous nous bornions à verser nos rectifications dans nos propres colonnes, l'*Ami du Clergé* ne manquerait pas de nous rappeler que la *Bonne Parole Scotiste* est la revue qu'il ne lit pas.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'hommage de mes respectueux sentiments.

F. DÉODAT-MARIE,
O. F. M., Directeur de la *Bonne Parole Scotiste*,
Auteur des *Capitalia* de Scot.

Havre, le 27 novembre 1909.

P.-S. — A ceux qui pourraient trouver le ton de cette réponse un peu vif, je conseille de relire l'article qui l'a motivée. Ils pourront se rendre compte que la discourtoisie ne se trouve pas de mon côté [3].

Q. — On dit grand bien du nouveau *Catéchisme* de Cambrai qui vient de paraître. Qu'est-ce qui distingue ce Catéchisme des autres ? Quels sont ses points de ressemblance avec le *Catéchisme de Rome ?* Ces nouvelles éditions réformées des Catéchismes diocésains ne mettront-elles pas obstacle à l'unité de Catéchisme en France, unanimement désirée ?

R. — Le *Catéchisme du diocèse de Cambrai* (1909), imprimé par permission de Mgr Delamaire, archevêque de Métymne, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Cambrai [4], mérite les éloges que l'on en fait. Et puisque l'on nous pose, à son sujet, un certain nombre de questions, nous dirons ce qui nous paraît le recommander, — et aussi comment sa publication simultanée avec plusieurs autres, loin d'être un obstacle, nous paraît un acheminement vers l'unification de

[1] Libre au R. P. de vouloir descendre saint Thomas de son piédestal pour y dresser Scot. Qu'il s'y use à son aise!

[2] Nous n'en doutons aucunement.

[3] Nous en doutons sérieusement : ce n'est pas en frappant à l'aveugle — comme sur nous aujourd'hui — qu'on peut faire œuvre utile.

[4] L'avons-nous dit ?

[5] Et ceci encore, l'avons nous dit ?

[1] Nous n'avons pris aucune part à l'enquête : tant pis ! le R. P. veut absolument nous y mêler !

[2] Nous y sommes assez peu disposés. Armé d'un texte de loi civile, le R. P. nous contraint, bien malgré nous, d'insérer une réponse qui n'en est pas une, puisque nous n'avons rien ou presque rien dit de ce qu'il pourfend. Nous aurions accueilli bien volontiers une réponse motivée, juste, mesurée, courtoise : c'est autre chose que nous avons reçu.

[3] A l'invitation du R. P. nous joignons la nôtre : nos lecteurs peuvent juger, pièces en mains.

[4] Lille, A. Taffin-Lefort, imprimeur de l'Archevêché.

Catéchisme réclamée avec instance depuis plusieurs années.

Pour procéder avec plus d'ordre et de clarté, nous étudierons, par comparaison avec le Catéchisme de Rome et d'autres Catéchismes français les plus récents, le Catéchisme de Cambrai : 1° dans sa division ; — 2° dans ses chapitres ; — 3° dans la rédaction des demandes et des réponses ; — 4° dans son format.

S'il nous arrive de formuler ici ou là quelques légères critiques, qu'il soit bien entendu que nous n'apportons en cela qu'une appréciation personnelle, criticable elle-même, et que nous nous les permettons seulement pour montrer comment ce Catéchisme et d'autres font faire un grand pas, décisif peut-être, à la question de l'unité.

I. — Le *Catéchisme du diocèse de Cambrai* commence par donner le texte (très court, si on le compare à la formule généralement usitée jusqu'ici) des Prières du matin et du soir, et des Prières pendant la journée ; un Exercice pour la confession ; les Actes avant et après la communion ; les Prières pendant la sainte messe (celles qui sont chantées, en latin et en français) ; les Vêpres du dimanche et celles de la sainte Vierge.

Ensuite, en 25 pages environ, est présentée une *Petite Histoire de la religion*. Elle n'est pas destinée toutefois à remplacer l'Histoire Sainte, que l'on conseille à chaque enfant d'avoir entre les mains ; elle est simplement une série d'indications apologétiques.

Le *Catéchisme de Rome* ou Abrégé de la Doctrine chrétienne prescrit par S. S. le pape Pie X aux diocèses de la province de Rome contient aussi, mais tout à la fin, une Petite Histoire de la religion. Les deux textes n'ont de similitude que pour le contenu ; la rédaction diffère. Le Catéchisme de Nevers (1896) et celui d'Annecy (1900) ont une Histoire abrégée proprement dite de la religion qui forme presque la moitié du volume ; outre l'Ancien et le Nouveau Testament, Nevers poursuit l'Histoire de l'Eglise dans ses grandes lignes jusqu'à nos jours.

A signaler encore, dans le Catéchisme de Cambrai et tout à la fin, entre autres, ces quatre notes : La vocation ; — Le divorce ; — Les mauvaises lectures ; — l'Œuvre des catéchistes volontaires.

Le Catéchisme de Cambrai se divise, après une leçon préliminaire, en trois grandes parties : 1° *Ce que nous devons croire :* Vérités du salut (18 leçons en 30 pages environ) ; — 2° *Ce que nous devons faire et éviter :* Œuvres du salut (21 leçons dont 5 sur les Vertus chrétiennes et 2 sur les péchés) ; — 3° *Ce que nous devons recevoir et demander :* Moyens de salut (21 leçons, dont 14 sur la Grâce et les Sacrements, 2 sur la Prière, 1 sur la Dévotion à la Sainte Vierge et l'invocation des saints, 1 sur la Journée du chrétien, 2 sur les Fêtes de l'Eglise et l'Année ecclésiastique, 1 enfin — et cette leçon a été particulièrement remarquée et signalée — sur la Vie chrétienne).

Le Catéchisme d'Avignon (1909) [1] a 16 leçons seulement pour la première partie, mais plusieurs sont assez étendues, 17 pour la deuxième, 21 pour la troisième, et renvoie à une quatrième qui en a 9 ce qui regarde les fêtes chrétiennes.

Annecy contient 15 leçons dans sa première partie, 10 dans sa deuxième, et 18 dans sa troisième, plus un chapitre supplémentaire sur les Devoirs des électeurs.

Le *Catéchisme de la province d'Alger* (publié par ordre de NN. SS. les Archevêques et Evêques de cette province, 1901) [2], outre la leçon préliminaire, renferme 38 chapitres dans sa première partie, 37 dans sa deuxième et 41 dans sa troisième. Ce grand catéchisme est précédé d'un petit en 26 chapitres.

Nevers est divisé, comme Avignon, en quatre parties : la première a 16 leçons ; la deuxième, 17 ; la troisième, 18 ; la quatrième, 15.

Seul, à notre connaissance, le *Catéchisme de la Foi catholique* publié par Mgr A. Le Roy, évêque d'Alinda, sup. gén. de la Cong. du Saint-Esprit (1900) [3], adopte une autre division en trois parties : 1° L'Œuvre de Dieu le Père, qui a créé les hommes et les a préparés à recevoir son Fils ; 2° L'Œuvre de Dieu le Fils, qui est venu se faire homme pour leur enseigner la religion parfaite, leur rappeler les Commandements, et leur mériter par sa vie et par sa mort la Grâce, qui leur ferme l'enfer et leur ouvre le ciel ; 3° L'Œuvre de Dieu le Saint-Esprit, qui, par le ministère de l'Eglise catholique, leur distribue la Vie surnaturelle de la Grâce, méritée par le Fils, et nécessaire pour les conduire au ciel.

Quant au *Catéchisme de Rome*, on sait qu'il en renferme trois, savoir : Premières notions de catéchisme (3 chapitres) ; Petit Catéchisme (4 parties et 18 chapitres) ; et le Grand Catéchisme. — Celui-ci est divisé en cinq parties : 1° le Symbole des apôtres (13 chap., dont le II^e comprend 3 paragraphes, et le X^e 6) ; 2° La Prière (4 chap., mais le II^e, Explication du *Pater*, a 8 paragraphes) ; 3° les Commandements de Dieu et de l'Eglise (5 chap., subdivisés en un plus ou moins grand nombre de paragr.) ; 4° les Sacrements (9 chap. également subdivisés, pour la Pénitence par exemple en 10 parag.) ; 5° les principales Vertus et des autres choses qu'un chrétien doit savoir (8 ch.). Suit une Instruction sur les Fêtes de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des Saints, en deux parties de 14 et de 12 chapitres.

Nos grands catéchismes français concordent plutôt avec le Petit Catéchisme de Rome, qu'ils développent sur certains points, tout en empruntant quelques détails à son Grand Catéchisme. Mais ils ont, comme nous le verrons, dans leur ensemble, une tendance à la simplification qui

[1] Avignon, Aubanel frères, éditeurs.
[2] Saint-Cloud, Imprimerie Belin frères.
[3] Paris, Procure générale, 30, rue Lhomond.

paraît s'opposer à ce que le Catéchisme de Rome, tant pour le fond que pour la forme, puisse, même avec une traduction adaptée, passer dans l'enseignement français.

II. — Nous avons dit : *tendance à la simplification*. Cette tendance est déjà marquée dans le nombre des Leçons ou Chapitres, aussi bien que dans leur étendue.

Des catéchismes que nous avons cités, seul celui de la province d'Alger allonge plutôt et développe la matière des anciens catéchismes. Il comprend, sans pourtant distinguer entre les questions, et le texte de la plupart des catéchismes et en plus ce qui est regardé ailleurs comme partie explicative du maître. Il n'est pas illustré, mais son format quoique plus compact se présente bien et lui donne sous ce rapport tout avantage, même sur celui d'Avignon. Ce catéchisme, si les questions principales étaient mises en caractères qui les distinguent des autres, serait de nature à plaire à beaucoup et remporterait de nombreux suffrages.

Le Catéchisme de Cambrai peut passer pour le catéchisme-type de la méthode communément adoptée en France. Celle-ci tend à réduire le plus possible le nombre des Leçons, tout en laissant à chacune, sous une forme admirablement simplifiée, les enseignements, et quelquefois de plus abondants, que contenaient les anciens catéchismes.

Le nombre des demandes, dans le Catéchisme de Cambrai, ne dépasse pas en moyenne 6 à 8 par Leçon, et rares sont les Leçons qui en ont de 12 à 14.

Cette proportion, il faut en convenir, est excellente, en ce qu'elle s'accommode à la mesure moyenne des intelligences, et qu'elle fournit en général des Leçons qui n'ont pas besoin d'être fragmentées. La révision de chaque partie, si nécessaire pour fixer d'une manière invariable les formules catéchistiques dans la mémoire des enfants, se trouve aussi par là singulièrement facilitée. Quel que soit le temps dont on dispose, et il est souvent mesuré aux catéchistes avec une parcimonie extrême, il n'est pas possible que la grande majorité des catéchisés n'arrive pas à posséder parfaitement son texte avec une netteté, une précision, un ordre qui ont leur prix et dont l'avantage peut contrebalancer une doctrine plus étendue mais mal digérée et restant fort confuse.

En tête de chaque leçon, dans le Catéchisme de Cambrai, sont indiqués les passages de l'Histoire Sainte ou mieux de la Sainte Ecriture qui ont trait au sujet de la leçon. Nous n'avons pas rencontré ailleurs ces indications.

III. — Un des progrès réalisés par les nouvelles éditions de nos catéchismes diocésains, c'est la transformation qu'ont subie la plupart des anciennes demandes et réponses.

Trois défauts surtout étaient signalés dans l'ancienne rédaction : non répétition, dans la réponse, des termes de la demande ; réponses parfois longues et compliquées ; emploi assez fréquent de termes abstraits inintelligibles pour l'enfant.

On s'est efforcé, et l'on y a presque toujours réussi, de corriger ces imperfections. Le texte des nouvelles demandes et réponses a ainsi considérablement gagné en clarté. La plupart du temps, on a pu conserver toute la doctrine essentielle des anciens catéchismes, et même y ajouter les détails que réclamaient l'état des esprits et la nécessité de répondre aux erreurs courantes.

Il faudrait, pour se bien rendre compte de cette transformation, établir un tableau parallèle des anciennes et des nouvelles formules. Mais ce n'est point ici le lieu. Quelques exemples suffiront.

Autrefois on lisait dans certains catéchismes cette définition de chacune des vertus théologales: « La foi est un don de Dieu et une vertu surnaturelle... » *Don de Dieu* et *vertu surnaturelle* était une répétition non seulement inutile, mais parfois prêtant à de singuliers contre-sens. Il nous est arrivé, et plus d'une fois, de donner cette demande en composition de catéchisme à des enfants recrutés dans des milieux ouvriers où le blasphème sous toutes ses formes était journalier. Invariablement, quelques enfants écrivaient *nom* pour *don*, trompés par l'assonance et par les réminiscences du foyer domestique. Mais aussi quelle idée pouvaient-ils se faire de la foi chrétienne? On a supprimé : « un don de Dieu, » en disant simplement : « La foi est une vertu surnaturelle... » N'a-t on pas bien fait?

Autre exemple de précision doctrinale. A cette demande : « Pourquoi le *Credo* est-il appelé le Symbole des Apôtres ? » la réponse était ainsi donnée : « Parce que ce sont les Apôtres qui l'ont composé. » Quelques catéchismes ajoutaient même que les Apôtres avaient composé d'accord le *Credo* avant de se disperser, et que chacun des douze articles avait pour auteur un des douze apôtres. Le Catéchisme de Cambrai, lui, donne cette réponse qui paraît plus juste : « On l'appelle le Symbole des Apôtres, parce que c'est une *profession de foi* qui nous *vient des Apôtres.* » On a ainsi deux réponses fondues en une seule, assurément meilleure comme définition et historiquement irréprochable.

Ce travail de simplification, déjà fort avancé, est-il arrivé à son dernier terme ? Il ne nous semble pas. Un certain nombre de formules sont encore susceptibles d'être modifiées. Il reste aussi quelques réponses un peu longues et compliquées. En somme, la besogne est considérablement avancée, et par la collation des textes des divers catéchismes, on arrive presque à un degré de précision qui ne pourra guère être dépassé.

Quelques réponses gagneraient, à notre humble avis, à serrer de plus près le texte du Catéchisme de Rome. Pour ne pas nous étendre trop, citons un seul exemple.

Au 6e Commandement de Dieu, nos catéchismes français se contentent de dire, en ces termes ou en d'autres semblables : « Le 6e Commandement

défend les pensées, les paroles, les regards, les actions déshonnêtes, et tout ce qui porte à l'impureté. »

Le Catéchisme de Rome répond d'une manière plus explicite et plus juste : « Le 6e Commandement : *Tu ne feras pas d'impuretés,* nous défend tout acte, tout regard, toute parole contraire à la chasteté, et l'*infidélité dans le mariage.* » — « Le 9e Commandement défend *expressément tout désir contraire à la fidélité que les époux se sont jurée en s'unissant par le mariage.* Il défend aussi toute pensée coupable ou tout désir d'actes défendus par le 6e Commandement. »

La réserve extrême qu'ont cru bon d'adopter les auteurs des catéchismes français, en évitant même de prononcer le mot de « mariage » à propos du 6e Commandement, n'a-t-elle pas contribué en quelque manière à accréditer cette pernicieuse erreur si commune de nos jours : que « dans le mariage tout est permis » et que « les époux ne commettent jamais de péchés entre eux » ?

IV. — Il nous reste à dire un mot de l'impression, de l'illustration et du format lui-même.

Dans le Catéchisme de Cambrai, les demandes sont numérotées, imprimées en italiques et nettement distinctes des réponses. Cette pratique est aujourd'hui unanimement adoptée, et avec raison, car elle facilite l'intelligence et l'étude du texte.

Une autre amélioration consiste à souligner les mots importants des réponses. Elle serait parfaite, si au lieu de se contenter de les reproduire simplement en italiques comme les demandes, on mettait ces mots en caractères gras plus apparents et fixant ainsi davantage l'attention. L'explication des mots du texte en serait elle-même davantage facilitée.

Le Catéchisme d'Avignon marque d'une ✠ les demandes que l'on peut se borner à faire apprendre aux enfants dans la première des deux années préparatoires à la première communion. D'autres distinguent ainsi les questions du Petit Catéchisme de celles du Grand.

Les nouvelles éditions des catéchismes sont presque toutes illustrées. Quelques-unes, et il faut citer au premier rang le Catéchisme de Mgr Le Roy, le sont avec un goût marqué. C'est là une règle qui devrait être générale, afin que nos catéchismes diocésains puissent sous ce rapport rivaliser avec les manuels scolaires et même leur être supérieurs. Avec un catéchisme unique, il serait facile de combler cette lacune et de réaliser en même temps toutes les améliorations possibles tant pour le choix du papier que pour l'impression, et aussi pour le format et la reliure.

La question du format, en effet, a son importance, très secondaire mais réelle ; la reliure aussi qui laisse si souvent à désirer comme solidité et comme beauté. Un format très réduit, permettant à l'enfant de mettre le livre dans sa poche, peut offrir un certain avantage, surtout si l'on considère la chasse faite aux manuels de catéchisme par les instituteurs. Il a aussi ses inconvénients, entre autres celui de faire paraître le livre un peu mesquin en comparaison des volumes classiques, et ce caractère dans l'esprit des enfants passe vite à la doctrine elle-même. Le format in-16 semble avoir généralement la préférence. Sous ce rapport, et pour le papier, les caractères, les images, la couverture surtout, le Catéchisme de Nevers peut passer pour un modèle du genre.

On le voit par ces quelques remarques, qui sont loin d'embrasser l'ensemble des catéchismes de France, il se produit un acheminement plus ou moins rapide vers l'uniformité. La division des matières devient à peu près partout la même. Il y a aussi accord notable sur le nombre et le titre des chapitres.

Des divergences encore nombreuses persistent sur l'objet des demandes et sur les termes dans lesquels doivent être formulées ces demandes et les réponses. Mais quand l'uniformité générale sera réalisée dans la majorité des manuels, il sera plus facile d'amener l'accord sur ces divergences en somme secondaires. Même ce dernier travail demandera du temps et devra être conduit à bonne fin par une Commission nommée par les évêques. Jusqu'à présent, nous n'avons pas entendu dire que cette Commission ait été constituée ni que personne ait été chargé d'en préparer les travaux.

Quand on considère la difficulté que rencontre en Allemagne cette question d'unité de catéchisme, qui était sur le point de se réaliser [1], on ne s'étonnera pas des retards qu'elle subit en France. Ceux qui ont à cœur de la voir bientôt aboutir, — et le pourra-t-elle jamais sans l'intervention du Saint-Siège ? — doivent, par leurs prières, contribuer à ce que Dieu lui-même prenne en main cette cause qui, de l'aveu unanime, tend directement à sa gloire et au salut des âmes.

Q. — 1° Un païen ayant pris jadis une deuxième femme, s'est depuis converti. Comment régler sa situation ? Il ne peut renvoyer cette deuxième femme sans s'attirer un procès de la part des propres parents de cette fille, et le mandarin lui donnera tort.

2° Un deuxième, après avoir vendu sa femme légitime, s'est uni à une autre. Que faire ? Double embarras : pour ramener l'autre que l'acheteur, d'après la loi chinoise, est en droit de garder, et pour se débarrasser de la seconde, dont les parents protesteront.

3° Parmi mes 4 ou 500 chrétiens, j'ai à peine une cinquantaine qui s'occupent un peu de leur religion. Tous cependant m'envoient leurs enfants à baptiser. Pour les garçons, pas de difficultés, vu la réponse de la S. C. de la Propagande : « ... Parentum fidelium tepiditatem, aut alterius eorum pravæ agendi rationis considerationem non obesse quominus, postulantibus præsertim ipsismet parentibus, ut in proposito casu rite illorum infantes baptizari valeant et debeant » ; puis restant parmi les chrétiens, ils ne s'adonneront pas au culte des idoles. Mais pour les filles livrées en bas âge à des païens, peut-on les baptiser, se disant : « Elles

[1] Voir la *Revue catéchistique*, septembre 1909, p. 517.

reviennent tous les ans dans leur famille et pourront, si elles le veulent, savoir qu'elles sont baptisées et apprendre leur religion »? Je crains que, voyant leurs parents eux-mêmes ne pas pratiquer, adonnées au culte des idoles chez les païens, obligées d'offrir les bâtonnets d'encens et les viandes, elles ne deviennent complètement païennes.

Cette autre raison vaut-elle pour les baptiser? « Sur tant de fillettes, il y en a bien le 5e qui meurent en bas âge, et le 10e qui persévèrent. Mieux vaut donc donner le baptême. »

4° Autrefois c'était de règle en la mission de dire neuf messes à la mort d'un confrère de cette même mission. A présent une autre a prévalu, vu le nombre croissant des missionnaires, de n'en dire que trois. La mission n'a-t-elle pas un devoir de justice envers les vieux missionnaires à qui elle a fait dire tant de messes? Suffit-il de dire que ces missionnaires auront à leur mort, avec trois messes, autant de messes que, à supposer que le nombre des missionnaires ne se soit pas accru, ils en auraient eu avec les neuf messes de chacun? Ou encore suffit-il de dire : « Pourquoi vouloir tant de messes? Une seule est d'un prix infini! »

R. — Voici une observation générale d'abord que nous soumettons, en bloc, respectueusement, à l'attention de tous les missionnaires qui nous consultent sur des cas analogues. On semble croire que l'Eglise a le pouvoir et le devoir de résoudre toutes les difficultés casuistiques occasionnées par la malice diabolique de ses pires adversaires, par l'inspiration païenne des législations civiles. C'est trop lui demander. Elle est bonne mère, assurément, sage infiniment, prudente aussi; mais elle n'a pas toujours en mains les moyens de faire à ses enfants « prodigues » tout le bien qu'elle souhaiterait.

Au point de vue du pur for interne de la conscience, on peut dire que, malgré toutes les difficultés de circonstances qui ne sont point de son fait, quiconque a la foi surnaturelle suffisante et la volonté bonne peut se sauver. C'est affaire à régler entre Dieu et le pécheur contrit de ses propres fautes, les seules dont il ait à répondre devant la divine justice.

Tout autre est le point de vue social. Sur ce terrain « externe », l'ordre public exige le sacrifice des individualités socialement indignes au souci supérieur du bien général, et s'il arrive que, par un concours fâcheux de circonstances, « civiles » ou autres, une personne se trouve dans l'impossibilité de se mettre en règle à la fois avec la loi des hommes et la loi de Dieu, il n'y a rien à faire qu'à sacrifier la première à la seconde, d'abord; que si ce sacrifice suprême ne se fait pas, le mal, socialement parlant, est sans remède. La personne en question restera l'esclave de la tyrannie d'ordre temporel et civil; l'Eglise n'y peut rien. Sans doute, elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour sauver l'âme en danger de se noyer; mais ce pouvoir a des limites humaines au delà desquelles l'Eglise, à son tour, courrait risque de se perdre s'il lui fallait tenter avec le diable, l'absurde, le mensonge et l'erreur, des conciliations qui seraient le suicide pur et simple de sa morale et de son dogme.

Nous disons ceci, non point du tout pour donner à entendre que certaines situations inextricables de ces pauvres païens sont à laisser de côté sans essais de résolution acceptable, mais pour rappeler que si, après mûr examen de toutes les hypothèses honnêtement imaginables, l'on se trouve en présence d'une impossibilité, le dépositaire officiel de l'autorité ecclésiastique n'a qu'à la constater et à passer outre, non sans essayer, en tant que prêtre et ami, de réserver quelque porte ouverte aux secrètes influences privées de la grâce et de la justification; car, répétons-le, là où le droit canonique est impuissant à porter remède à un mal socialement incurable, la casuistique morale tient encore en réserve, et toujours, pour les âmes de foi et de bonne volonté suffisantes, des ressources susceptibles de mettre en paix leur conscience, malgré le désordre extérieur, fatal, inextricable de la situation de for externe où elles se trouvent, sans leur faute personnelle, obligées de vivre.

Qu'on veuille donc bien se rappeler ceci : Quand nous peinons à résoudre les problèmes si difficiles que nos chers missionnaires rencontrent dans les milieux païens où se heurtent si malheureusement les deux lois, celle de Dieu et celle du diable, quand, disions-nous, le rédacteur de l'*Ami* chargé de cette partie se prête gracieusement — et au prix de quel labeur! — à chercher la meilleure solution pratique sortable qu'appelle la difficulté, la plupart du temps ce n'est pas le canoniste qui parle, c'est le moraliste; ce n'est pas l'interprète de la loi ecclésiastique, c'est le casuiste qui s'efforce à combiner entre eux les droits et les devoirs de la conscience privée dans le cas d'une situation qui paraît socialement sans issue au point de vue juridique.

Ad I. Il est surprenant que l'on ait admis la « conversion » de ce païen sans se préoccuper de son état matrimonial. Si nous comprenons bien l'exposé du cas, ledit païen aurait eu alors et aurait encore, comme prétendue épouse, cette seconde femme du vivant de la première, la seule supposée légitime. C'était et c'est donc du concubinage. Sa *situation* n'est pas réglable, s'il *veut* garder la seconde femme.

Quant à sa conscience, on peut la régler en lui disant 1° qu'il ne peut avoir de relations conjugales malgré la cohabitation, c'est évident; 2° que s'il y a pour lui occasion prochaine et moralement certaine de péché mortel dans cette cohabitation, il doit l'éviter, soit par une séparation prétextée, soit par la fuite, soit par tout autre moyen, au péril même de ses intérêts temporels et de sa vie; 3° s'il ignore son cas, et si on l'ignore autour de lui, sans qu'il y ait lieu de craindre un scandale éventuel, la gravité extrême de la circonstance pourrait autoriser le missionnaire à ne rien dire, à laisser provisoirement se perpétrer le péché matériel de cet adultère inconscient.

Mais ne faudrait-il point plutôt s'enquérir avec soin de la certitude de validité persistante du

mariage avec la première femme ? Celle-ci vit-elle encore ? et le contrat a-t-il été exempt de toute cause de nullité ? C'est un point capital, sur lequel la question posée ne projette pas une lumière suffisante. *Tu videris.*

Ad II. Situation inextricable encore, juridiquement parlant. Même réponse, à peu près, que ci-dessus.

Ad III. C'est autre chose. La solution ici dépend des supérieurs qui ont grâce d'état et compétence pour juger dans quelle mesure le péril probable de perversion peut être un obstacle à la collation licite du baptême. Nous refusons de trancher ces sortes d'*espèces* qui réclament une profonde connaissance des lieux et des usages.

Si vous disiez à Rome, à la Propagande : « Voici 30 petites filles qu'on nous présente à baptiser : sur ce nombre 6 mourront avant l'âge de raison et 3 seulement échapperont à la perversion dans le paganisme. Faut-il pour les 9 qui profiteront du sacrement, les baptiser toutes, avec un déchet de 21 apostasies ? » il y a gros à parier qu'on vous répondrait : *negative,* moins encore en raison du chiffre trop fort des perversions, qu'à cause de l'indétermination du problème, qui, s'il présente dans son ensemble, au sens composé, une proportion rassurante quoique moindre, n'en laisse pas moins subsister sur la tête de chaque fillette, au moment où on la baptise, le péril trop probable de la perversion future. Pour nous, nous préférons ne rien conclure. Consultez au moins vos supérieurs hiérarchiques immédiats, qui de toute façon vous donneront une réponse en prudence surnaturelle plus autorisée que la nôtre.

Ad IV. Nous ne voyons pas que la justice soit en jeu dans cette pieuse coutume d'autrefois et d'aujourd'hui. La « mission », comme vous dites, n'est pas une personne juridique opposable à ses membres comme sujet d'obligation commutative *in casu;* c'est charité, obéissance, piété, rien de plus. Quant à comparer la valeur surnaturelle relative des deux coutumes, à quoi bon ? La première a été jugée bonne en son temps. On a dû avoir des raisons plausibles de la remplacer par la seconde, et il est à présumer que, dans cette substitution, on n'aura pas omis la considération du bien à procurer aux âmes des défunts par la célébration du saint sacrifice à leur intention.

Q. — Deux jeunes gens du diocèse de Paris demandent et obtiennent l'autorisation de se marier dans ma paroisse, où la mère du jeune homme est domiciliée. Le jour même du mariage, je reçois le petit billet suivant : « Monsieur le curé de X. autorise que le mariage se fasse à la campagne, *servatis servandis.* D'après la règle du diocèse de Paris, la moitié des droits de toute nature doivent être envoyés à notre paroisse pour M. le curé de X. »

Suis-je vraiment obligé de verser la moitié des droits, au détriment de mon église et de mes employés ? Je n'ai pas demandé à bénir le mariage et je ne suis pas dans le diocèse de Paris.

Que signifient dans le cas présent les mots *servatis servandis ?*

R. — Comme vous n'aviez aucun droit à faire le mariage, et que c'est par une pure concession du curé de Paris que vous avez pu y procéder, celui-ci ne pouvait pas, sans violer les droits de son église et de ses employés, ne pas réserver ce que réserve dans ce cas le tarif diocésain de Paris.

Si cette réserve vous paraissait excessive, vous n'étiez pas tenu d'accepter de célébrer le mariage, ou bien vous deviez demander un supplément aux jeunes mariés.

N'ayant fait aucune réserve, vous devez remplir les conditions renfermées dans la lettre de concession. Quant à la diminution subie par vos employés et votre église, elle n'est pas une *perte,* mais l'*absence d'un gain* plus considérable, vos employés n'ayant aucun droit à célébrer le mariage et ne le faisant que par une concession bénévole du curé de Paris.

Les mots *servatis servandis* signifient : après l'observation des règles canoniques.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

CRITIQUE ET CATHOLIQUE. — I. **Apologétique,** par le P. Hugueny, O. P. — Un vol. in-16 de XIV-395 p., 3 f. 50. — Paris, Letouzey.

Peut-on être pleinement critique et rester catholique ? La question, certes, est actuelle, et angoissante pour quelques âmes. Le P. Hugueny y apporte une réponse autorisée. Catholique, religieux et prêtre, il a reçu sa formation théologique à l'Université Grégorienne, puis dans l'Ecole dominicaine ; professeur de théologie à l'Ecole biblique de Jérusalem, il passe sa vie dans un milieu où l'on ne marchande pas ses droits à la vraie critique. L'œuvre est telle qu'on pouvait l'attendre de sa compétence.

Treize chapitres passent en revue « le fait du Christ » et « le fait juif » ; l'Eglise à ses origines ; la conversion de saint Paul et celle du monde romain ; la transcendance de l'Eglise vis-à-vis des sectes primitives, des Eglises séparées d'aujourd'hui et des deux grandes religions universalistes (Bouddhisme et Islamisme) ; l'Eglise instrument de salut pour le monde entier ; la sainteté et le miracle dans l'Eglise ; enfin l'acte de foi dans sa réalisation pratique. L'appendice contient : 1° une discussion sur l'authenticité des *Actes,* leur date de composition et celle des Synoptiques, 2° la lettre de l'Eglise de Lyon relative au martyre de sainte Blandine et de ses compagnons, et 3° un document sur le miracle de Faverney. L'ouvrage se clôt par un index bibliographique.

On a présenté ce livre comme un « manuel d'apologétique. » C'est là, me semble-t-il, un point de vue inexact. Le livre du P. Hugueny est une apologétique concrète. Il s'adresse à l'incrédule ou au croyant qui hésite ; il le prend tel qu'il est aujourd'hui, ébranlé et mal à l'aise sous l'influence des doutes mal définis qui se dégagent des ouvrages de Renan, Sabatier, Loisy, Guigne-

bert, et qui rendent si malsaine notre atmosphère intellectuelle ; il vise moins à présenter méthodiquement les preuves de la Révélation, qu'à faire admettre cette Révélation, et à conduire effectivement à la foi. Un pareil livre est une œuvre d'art autant, et plus, qu'une œuvre de science ; l'argumentation peut n'être pas complète, pourvu qu'elle soit solide ; elle doit être persuasive, jamais provocante. L'important n'est pas d'avancer ses syllogismes dans un ordre logique impeccable : mais il faut frapper des coups décisifs sur les objections les plus tenaces, lancer quelques preuves plus efficaces, les ancrer solidement dans l'esprit, les imposer à l'attention, les faire admettre et dévoiler enfin tout ce qu'elles présupposent et tout ce qu'elles démontrent.

Telle est la méthode du P. Hugueny. Il pousse la discussion jusqu'au triomphe sur quelques points importants (par exemple la résurrection du Christ, la conversion de saint Paul, l'impossibilité d'attribuer le miracle aux forces inconnues de la nature) ; mais la plupart du temps il a plus de réserve ; il donne, avec le sentiment de son absolue loyauté, l'impression d'une force qui ne cherche pas à écraser, mais qui se contient en s'imposant, prête néanmoins à se déployer si l'objection devenait plus précise ou plus pressante. Un manuel d'apologétique n'aurait pas le droit d'établir le fait de la Révélation avant d'avoir prouvé l'existence de Dieu ; mais dans le livre du P. Hugueny, comme souvent dans la réalité, les certitudes sur Dieu ne s'affermissent définitivement que par la foi au Christ. Ce livre n'est donc pas un traité pour étudiants ; c'est une conversation sérieuse entre un prêtre compétent et un homme de bonne foi.

Dès lors on voit combien il serait injuste d'adresser à l'auteur le reproche de « minimisme. » Que le R. P. me pardonne ! je dirais volontiers, en un certain sens, et *salva reverentia*, que ce livre n'est pas « à mettre entre toutes les mains. » Oh ! certes, ce n'est pas qu'il puisse faire du mal à qui que ce soit ! Mais précisément parce qu'il répond aux préoccupations et aux doutes d'une catégorie bien déterminée de lecteurs, il peut ne pas être goûté par ceux qui n'auraient ni ces préoccupations, ni ces doutes ; tels seraient ceux, laïques ou prêtres, qu'une éducation philosophique et exégétique robuste, mais sommaire, n'aurait pas initiés aux hésitations, aux tâtonnements ou aux négations spécieuses qui caractérisent notre époque. Ceux-là s'étonneraient, se scandaliseraient peut-être même, de voir l'auteur ne donner ses affirmations qu'avec circonspection, s'attarder à certaines réfutations, omettre tel ou tel argument familier, ou relever vertement, dans une petite note (p. 308), les procédés si funestes aux âmes de « ces pourfendeurs de mécréants » aussi incompétents que bien intentionnés, « qui prennent plaisir à mettre au compte de la foi des absurdités scientifiques, sans se douter que la sottise n'excuse pas toujours du péché de présomption. » Par contre, ce livre est appelé à réaliser un très grand bien parmi les gens du monde qui composent « le grand public, » parmi les jeunes gens et jeunes filles des Collèges et Universités, et même, en plus d'un cas, parmi les jeunes prêtres. Il me paraît indispensable que quiconque est appelé à exercer son apostolat dans ces divers milieux, connaisse ce livre et s'en pénètre.

Dans la préface écrite par le P. Janvier, nous apprenons que l'auteur se propose de retoucher et de parfaire son œuvre. En vue de cette nouvelle édition, je me permettrai de signaler une certaine lourdeur de style et des façons trop oratoires dans la plupart des passages consacrés à des analyses psychologiques, et notamment dans le dernier chapitre. Ces pages aux phrases longues et aux alinéas compacts contrastent avec l'allure vive et décidée que le style avait prise dans la discussion exégétique ou historique.

L'auteur annonce un second volume, où il fera l'*Apologie des dogmes catholiques*, « en montrant comment les plus mystérieux et les plus contestés de nos dogmes ne sont point en contradiction avec les données rationnelles de la métaphysique, de l'exégèse, de l'histoire et des sciences. » Nous ne manquerons pas d'en entretenir nos lecteurs.

Prælectiones dogmaticæ, auctore C. Pesch. — Tomus I. *Institutiones propœdeuticœ ad Sacram Theologiam.* — 4ª editio, 1909. — Un vol. in-8 de XXII-452 p., broché 7 m., relié 8 m. 60. — Fribourg, Herder.

Voici un livre de toute première valeur.

Il s'ouvre par les prolégomènes habituels sur la définition, les divisions et l'histoire de la théologie. Puis on aborde immédiatement la preuve de la mission divine du Christ. Le lecteur est prié (p. 31) de se reporter aux ouvrages de philosophie pour ce qui touche à l'existence de Dieu, à la religion naturelle, à la possibilité de la Révélation et du miracle, à l'obligation d'accepter la Révélation.

Après une thèse vigoureuse sur la génuinité et la crédibilité des Evangiles, la mission divine de Jésus-Christ est prouvée par son propre témoignage, par ses miracles, par les prophéties de l'A. T., et par la propagation du Christianisme. L'auteur ajoute quelques mots sur les critères internes de la doctrine chrétienne.

Les trois premières sections du traité *De Ecclesia Christi* sont apologétiques pour le fond, mais émaillées de *scholia dogmatica* ; on y traite de l'Eglise telle que Jésus l'a fondée, avec ses caractères et ses notes. La 4e section montre comment se légitiment les prérogatives des évêques et du Pape, successeurs des apôtres et de S. Pierre. La 5e nous dit quel est l'objet du magistère ecclésiastique, et nous donne quelques notions sur le développement des dogmes.

Suivent, dans le traité *De Locis Theologicis*, les deux études sur la Tradition et l'Ecriture.

Deux tables, les listes des Conciles, des Papes, et des auteurs cités, enfin une nomenclature des hérésies, facilitent les recherches.

La valeur exceptionnelle de cet ouvrage résulte, semble-t-il, de la connaissance profonde que le P. Pesch a de son sujet, et de sa longue expérience de l'enseignement.

C'est à celle-ci que nous devons une remarquable clarté dans la distribution générale des matières ; par exemple, le plan du traité *De Ecclesia* me paraît particulièrement bien conçu. Chaque thèse, et, dans chaque thèse, chaque argument, mérite en général le même éloge. Tout est net, facile à suivre ; quelques mots soulignés à propos donnent, au premier coup d'œil, le sens de tout un paragraphe ou de toute une preuve. Le style, lui aussi, est ferme et remarquablement clair ; l'auteur a eu le souci d'écarter tout verbiage ; il a supprimé toute explication inutile et maints arguments secondaires ; de la sorte, il a pu, sans surcharger son texte, se montrer complet et bien informé quand il le fallait.

Ces qualités pédagogiques sont mises au service d'une science solide et d'une érudition très avertie. Le P. Pesch, on le sait, est l'auteur d'un traité estimé *De Inspiratione Scripturœ Sacrœ* ; et il publiait en 1908 chez Herder le IVe volume de ses *Zeitfragen* consacré à l'exposé et à la réfu-

tation du modernisme et des nouvelles méthodes apologétiques. Bien documenté sur les opinions de la théologie classique, il se tient également au courant de la science d'aujourd'hui. Je relève, p. 74, par ex., des citations du récent ouvrage de Harnack sur *les Actes des Apôtres* et du jugement qu'en a porté Sanday ; ailleurs, p. 329, est mentionnée la correction du texte de saint Irénée *(Adv. hær.*, 3. 3. 2) que proposait naguère Dom Morin ; partout les théories rationalistes sont exposées d'après leurs représentants actuels ; toutefois l'auteur cite principalement ses compatriotes, amis ou ennemis, avec une préférence qu'on aimerait moins exclusive. Cette riche documentation ne se traduit point par des citations touffues et désordonnées ; elle ne donne pas non plus à l'auteur la tentation d'ouvrir des routes inexplorées, de proposer des idées brillantes que l'expérience n'aurait pas consacrées ; visiblement, le P. Pesch n'a pas visé à être un initiateur ; mais il a réussi à nous donner une bonne exposition de ce qui est acquis. Notons enfin que jamais il ne se départit d'une grande modération dans ses jugements sur les personnes ou même les doctrines. Il n'est pas étonnant qu'avec de telles qualités son œuvre ait reçu dans la presse catholique l'accueil le plus flatteur, et qu'il jouisse dès maintenant, parmi les théologiens, d'une autorité reconnue. Ce n'est que justice de joindre notre modeste suffrage à des éloges si unanimes.

Qu'on me permette, en terminant, quelques remarques de détail.

Il y a lieu d'abord de signaler à l'attention la façon vraiment heureuse dont le P. Pesch présente la preuve tirée des prophéties de l'Ancien Testament. Sans doute, on retrouve ici l'étude classique des prédictions qui fixent l'époque de la venue du Messie ; mais cette étude est placée au dernier rang ; le premier est réservé aux prophéties qui, s'échelonnant d'Adam à Salomon, précisent progressivement la race et la famille d'où naîtra le Messie ; et le second rang est occupé par l'étude des titres prophétiques de Roi, de Prophète et de Prêtre donnés au nouveau Pasteur qui doit remplacer les mauvais pasteurs du peuple juif. On ne saurait trop féliciter l'auteur de cette petite rénovation, qui tend à rendre à la preuve prophétique à la fois toute son ampleur et toute son efficacité.

Je voudrais aussi, — et ce sera ma seconde remarque, — formuler quelques *desiderata* qui me paraissent justifiés. L'exposé des erreurs modernistes est précis et suggestif ; il gagnerait à être un peu plus développé et à s'éclairer de quelques citations. L'auteur ne donne que deux pages à l'examen des critères internes ; l'importance qu'ils ont en eux-mêmes et celle que leur ont donnée des discussions récentes, leur méritaient, semble-t-il, une étude un peu plus nourrie. Pour prouver que les communautés protestantes ne peuvent prétendre à la note de sainteté, on se contente de rappeler la moralité d'Henri VIII et de Luther ; beaucoup trouveront que c'est insuffisant. Signalons encore la définition du mystère, qu'on aimerait trouver plus approfondie, et la réfutation un peu trop timide de cette objection : « Nous ne pouvons pas discerner le miracle, tant que nous n'aurons pas la connaissance de toutes les lois naturelles. »

Mais j'ai honte de m'attarder à relever ces minuties dans un ouvrage si distingué. Mieux vaut remercier le P. Pesch de son beau travail, et en recommander l'étude attentive à tous ceux qui s'intéressent à la théologie.

Mission et vertus sociales de l'épouse chrétienne, par M. l'abbé F. Lefèvre, curé de Ménil-Guyon (Orne). — Un vol. in-12 de 216 p., 2 f., franco 2 f. 25. — La Chapelle-Montligeon (Orne), Imprimerie-Librairie de Montligeon ; Paris, Vic et Amat.

A toutes les époques, mais surtout de nos jours, la femme chrétienne a eu un rôle important à remplir, rôle à la fois religieux et social.

Lui rappeler cette mission et lui retracer d'une manière tout à fait pratique le tableau des vertus qui l'aideront à la remplir, tel est le but que s'est proposé l'auteur de ce livre, vrai manuel de l'épouse chrétienne qui veut se sanctifier en sauvant les autres.

Cette doctrine où l'on a soin de mettre les défauts en regard des vertus est condensée sous dix-huit titres qui forment autant de chapitres, divisés eux-mêmes en considérations particulières sur les différents aspects que présente le sujet. Ces considérations sont présentées sous une forme brève, précise, appropriée aux lectrices de toute condition et suggèrent plutôt qu'elles ne développent des idées marquées au coin de la sagesse et de l'opportunité. Mais surtout chacune d'elles est suivie d'un examen raisonné et détaillé auquel l'auteur, avec raison, attache une grande importance. Ils sont la mise en pratique des enseignements donnés et forment un guide excellent pour l'exercice de l'examen particulier.

Ce livre, en pénétrant dans les foyers chrétiens, y apportera avec lui la bonne harmonie, la joie, la paix et y fera fleurir toutes les vraies vertus familiales.

Le Prêtre et les Œuvres au point de vue paroissial. *Notes de pastorale pratique,* par un curé de Lyon, directeur d'œuvres. — 3e édition, revue et augmentée. — Un vol. in-16 de 400 pages, 1 f. ; port 0 f. 20. — Paris, Bonne Presse.

Ce petit volume est, sous la forme la plus agréable du monde, tout bourré d'excellents renseignements. Il est divisé en six parties et chacune ne comprend pas moins d'une vingtaine de chapitres. C'est en signaler la variété et la richesse. Il ne vise pas à remplacer les manuels où l'organisation, les statuts, etc., des diverses Œuvres sont détaillés tout au long. Se maintenant sur le terrain pratique, il signale les écueils à éviter, les difficultés à résoudre, les bonnes méthodes qui peuvent conduire au succès. On conviendra que cette part est belle et met l'ouvrage en bon rang parmi ceux que doit posséder et consulter le prêtre directeur d'Œuvres.

Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique. — Fascic. II, 5 fr. — Paris, Beauchesne.

La Vie privée du peuple juif à l'époque de J.-C., par le P. Schwalm, O. P. — In-12 de xx-590 p., 4 fr. — Paris, Gabalda.

Religiosi juris capita selecta, par Dom Raphaël Molitor, O. S. B., abbé de St-Joseph en Westphalie. — Un vol. gr. in-8 de VIII-560 p., 7 fr. 50. — Ratisbonne, Pustet.

MGR D'HULST. **Mélanges.** — 2 vol. in-8 écu de 380 et 374 p., à 4 fr. l'un. — Paris, Poussielgue.

PHILON. **Commentaire allégorique des Saintes Lois après l'œuvre des six jours.** Texte grec, trad. fr., introd. et index par Em. Bréhier. In-12 de XXXVIII-332 p., 3 fr. 50. — JUSTIN. **Dialogue avec Tryphon.** Texte grec, trad. fr., introd., notes et index, par G. Archambault, directeur à l'Ecole Fénelon. Tome I. In-12 de C-362 p., 3 fr. 50. — Paris, Picard.

Epîtres de saint Paul. *Leçons d'exégèse*, par C. Toussaint, prof. au Grand Séminaire de La Rochelle. — Tome I. — In-16 de XXIII-516 p., 5 fr. — Paris, Beauchesne.

ÉTUDES DRAMATIQUES. **Le Déluge,** par Ad. Mony. — In-12 de 207 p., 3 fr. 50 — Paris, Plon.

I. — Nous avons dit au printemps de l'année 1909, les espérances que faisait concevoir la nouvelle édition du grand *Dictionnaire Apologétique*, sous la direction du P. d'Alès. Voici déjà le second fascicule, avec une série d'articles de premier mérite, entre lesquels nous signalons surtout les travaux vraiment pleins et décisifs de M. Mangenot sur le *Canon des Ecritures;* du P. d'Alès sur le *Baptême des hérétiques;* du P. Wieger sur la *Chine* (religions et doctrines ; Sages de la Chine ; Livres chinois) ; de Mgr Leroy sur la *Circoncision*, son origine (qui se perd dans la nuit des temps et remonte peut-être aux origines mêmes de l'humanité), sa signification, son caractère véritable chez les peuples nombreux qui l'ont adoptée ; du Dr Goy sur la *Chasteté* et les objections qui y sont faites ; du P. du Bouays de la Bégassière sur le *Culte du Cœur de Jésus* et les multiples critiques dont il a été l'objet, soit dans sa théorie dogmatique soit dans certaines de ses applications pratiques ; de M. Forget sur les *Conciles;* de M. Dudon sur les *Concordats;* de M. Paul Allard sur les *Catacombes;* etc.

Quelques articles d'histoire ont été un peu écourtés. On ne peut pas tout dire, évidemment. On aurait cependant aimé quelques développements aux mots *Canossa, Giordano Bruno, Coligny*. Ce *Coligny* a été confié à M. Baguenault de Puchesse, dont le catholicisme aussi bien est trop teinté de libéralisme pour qu'on ait pu attendre de lui quelque chose de complet (encore que ce libéralisme, grâce à Dieu, ne s'affiche pas ici comme il le fait dans les chroniques qu'il donne au *Journal des Débats)*.

La Saint-Barthélemy, du P. Y. de la Brière : bon exposé. On aurait pu faire cependant de l'état des esprits à Paris, des menées huguenotes, de l'affolement très explicable et trop justifié de la population parisienne catholique, un tableau plus plein, plus vivant, qui eût aidé à comprendre comment la Saint-Barthélemy fut, dans la pensée de beaucoup, un acte de légitime défense, et le fut non pas seulement dans la pensée de beaucoup, mais probablement aussi en réalité. Et du même coup se trouverait mise dans sa vraie lumière l'attitude du Pape, le *Te Deum* prescrit par lui à la nouvelle de l'événement, la médaille frappée, etc. — C'est très bien de faire de l'apologétique ; mais il ne faut pas toujours avoir l'air de se défendre, l'air de coupables qui s'excusent : nous avons souvent aussi le droit d'attaquer. Et sur notre confiance et notre complaisance excessives pour l'historiographie protestante, on trouvera d'utiles réflexions dans la préface du récent *Coligny* de Merki (que M. B. de Puchesse goûte si peu).

Transeat pour la St-Barthélemy ; mais une institution dont nous n'avons pas à nous excuser, c'est la *Compagnie du St-Sacrement, vulgo* dicta « la cabale des dévots ». Et nous n'aimons pas que le P. Y. de la Brière vienne nous parler de son « intolérance » ni nous dire que, si l'action occulte et continuelle de la dite Compagnie a contribué si puissamment à faire grandir, au XVIIe siècle, dans l'opinion publique et dans le gouvernement royal, « l'esprit d'hostilité agressive contre les huguenots, qui conduira un peu plus tard à la Révocation de l'Edit de Nantes », ce fut là un « *mauvais service* rendu à l'Eglise et à la Monarchie. » — A nos yeux (et aux yeux du Pape alors régnant), l'Edit de Nantes ayant été le fléau de la France au lendemain des guerres de religion, le premier devoir de bons catholiques et de loyaux sujets était, au contraire, au XVIIe siècle, de tout préparer en vue d'une révocation du malencontreux Edit ; et le malheur de la Révocation, c'est de n'avoir pas été assez préparée et d'avoir été promulguée prématurément. Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ce chapitre, que nous avons traité ailleurs : nous avons tenu seulement à accentuer la divergence radicale de vues qui nous sépare de l'auteur sur ce point et sur quelques autres points connexes.

L'art. *Clément XIV* est beaucoup trop court, et ne répond pas à des objections trop légitimes. C'est le seul article d'ailleurs où l'on semble s'être contenté de reproduire ce qu'avait dit M. Jaugey dans l'ancien *Dictionnaire*. Que n'a-t-on confié ce chapitre à Mgr Baudrillart, dont on n'oublie pas la vigoureuse préface au *Charles III* de M. Rousseau, il y a deux ans !

Le P. de la Servière donne un bon travail sur *Boniface VIII*. Il cite, à sa bibliographie, le t. II du grand ouvrage de M. F. Rocquain, *La Cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther;* mais il a négligé de prendre connaissance d'un travail plus récent du même auteur, *Notes et Fragments d'histoire* (Paris, 1907). Autrement il ne nous dirait pas que « la bulle *Ausculta fili* fut jetée au feu, en présence du roi, par le comte d'Artois » : car M. Rocquain se réfute lui-même dans le travail nouveau que nous venons de rappeler, et établit que ce n'est pas cette Bulle qui fut brûlée, mais une Bulle du 16 mars 1301 relative aux querelles de la commune et de l'Eglise de Laon : elle fut brûlée d'ailleurs sans ordre du roi et sans publicité, mais dans un mouvement de colère du comte d'Artois : simple accident, très injurieux pour le Saint-Siège, mais qui n'a que la portée d'un accident. La mémoire de Philippe le Bel est assez chargée de méfaits authentiques pour qu'on n'y ajoute rien d'inauthentique.

Colonne 633, « le concordat allemand de 1522 » : lire : *1122;* — 543, lire *Charles III*, et non : « Charles II. »

II. — *La vie privée du peuple juif* est une œuvre posthume du P. Schwalm, qui y mit la dernière main huit jours seulement avant sa mort.

Dans sa pensée, ce ne devait être que le premier volume d'un immense travail de sociologie sur les origines chrétiennes. Il se proposait de décrire la vie sociale de l'Eglise naissante, ce qui présupposait et engageait sans cesse une vue du milieu social juif. D'où une étude préliminaire qui devait nous dire 1o la vie privée de la société juive au temps de Jésus-Christ, 2o les institutions religieuses, 3o la vie publique.

De cette étude préliminaire nous n'avons que la Ire partie, modèle achevé de pénétration et de clarté, comme tout ce qu'a écrit le P. Schwalm, qui, — en même temps qu'un des plus fermes représentants du thomisme (on se souvient que c'est lui qui en 1896 a jeté le plus vigoureux et le plus décisif cri d'alarme contre la nouvelle apologétique de l'immanence), — était, en sociologie, un des plus heureux metteurs en œuvre de la méthode de Le Play.

C'est un sujet que personne encore n'avait traité avec une telle sûreté de méthode. C'est un livre que désormais nous ne cesserons de recommander comme une excellente introduction à l'étude des Evangiles, comme une Clef des Evangiles, Clef restée malheureusement inachevée, mais déjà d'un prix incomparable.

Quatre livres : 1o *le paysan juif*, ses origines, ses travaux, sa répartition sur les divers points du

sol national, sa religion, son type social (p. 1-194) ; — 2° *l'industrie et les artisans :* industries ménagères et agricoles, industries urbaines ; régime des ateliers ; supériorité des paysans sur les artisans (p. 195-272) ; — 3° *le commerce et l'argent :* développement de la classe marchande ; monnaies en usage et distribution de la richesse ; changeurs et banquiers ; interdiction légale du prêt à intérêt (p. 273-432) ; — 4° *le développement et la crise de la propriété :* le bien de famille, ses origines ; le maître de maison ; la grande propriété ; les lois défensives de la propriété ; les déchets de la crise agraire (p. 433-583).

III. — Les *Capita selecta* de dom Molitor sont un traité non pas complet de la vie religieuse et de ses obligations, puisqu'ils sont *selecta :* ils sont sept ; mais sous ces sept chefs il n'est guère de question relative à l'état religieux qui ne trouve place.

Dom Molitor étudie 1° la profession religieuse ; — 2° ses diverses espèces (les Tiers Ordres) ; — 3° l'état religieux dont l'acquisition est l'effet substantiel de la profession religieuse ; sa nature, les droits qu'il confère, les droits qu'il limite ou enlève ; son incompatibilité avec l'état séculier ; sa compatibilité avec l'état laïque, avec l'état clérical, avec l'état conjugal, avec l'état militaire, avec l'état familial ; etc. ; — 4° précision et définition méthodique des termes : *religio, ordo, congregatio, institutum, societas, sodalitium, fraternitas, ecclesia, monasterium, capitulum, claustrum, abbatia, prioratus* (conventualis et simplex), *residentia, collegium, hospitium, grangium,* etc., etc. ; — 5° le gouvernement des Ordres religieux : puissance dominative et juridiction ; administration des Sacrements ; historique de la juridiction quant à l'administration du sacrement de Pénitence ; — 6° des diverses familles religieuses ; — 7° un traité très développé, en 150 pages, *de abbatia regulari.*

Chaque chapitre est précédé d'un sommaire détaillé ; de plus, une série de tables très complètes permettent de trouver immédiatement la donnée dont on a besoin. Et l'on n'est jamais déçu, à consulter ces pages si lucides à la fois et si pleines. Dom Molitor, dans sa préface, s'excuse de n'avoir pu dire tout ce que l'histoire nous apprend des origines du *jus religiosum,* de ses modifications à travers les âges : il eût fallu, dit-il, un volume pour chacun de ses sept chapitres. En tous cas, comme tous ceux qui savent beaucoup, il a su condenser admirablement la substance des travaux des historiens du droit ; et l'on a l'illusion, quand on le lit, de tout savoir. On en est loin sans doute ; mais les références précises qui appuient chacun des dires de notre auteur, permettront aux travailleurs de poursuivre sans peine et de compléter l'étude ici commencée.

IV. — L'éditeur des *Mélanges oratoires* de Mgr d'Hulst, M. Odelin, vicaire général de Paris, vient de donner une première suite aux premiers *Mélanges philosophiques* de l'illustre auteur.

Ces pages ne sont pas inédites. Elles ont paru, du vivant même de Mgr d'Hulst, en divers recueils ; et elles sont restées célèbres. Elles représentent un moment grave de l'histoire de la théologie et de l'apologétique. Mgr d'Hulst n'a pas toujours été également heureux dans toutes ses tentatives de défense religieuse ; et l'on trouvera ici quelques pages qu'il n'écrirait plus aujourd'hui. Mais, comme elles ont été écrites et publiées jadis et qu'elles ont exercé alors une influence profonde, ceux qui s'intéressent au mouvement des idées de nos contemporains ont besoin de les avoir sous la main.

Ces pages qui ont vieilli, sont d'ailleurs en très petit nombre ; et, dans l'ensemble, ces deux volumes sont riches de vérités éternelles, exprimées dans la langue admirablement nette et forte qui fut celle de Mgr d'Hulst.

Le premier de ces volumes traite surtout de matières philosophiques et théologiques : philosophie ancienne et nouvelle : le positivisme et la science expérimentale (p. 1-80) ; la science chrétienne et le devoir des croyants ; la faillite de la science (réponse à Brunetière) ; rapports et discours aux Congrès scientifiques internationaux de 1887 et 1894 ; notion du surnaturel ; christianisme et occultisme ; lettre sur l'Ecriture Sainte ; longue étude (p. 167-263) sur saint Paul (à propos de biographies récentes) ; etc.

Au tome II : questions relatives à l'éducation et à l'enseignement, surtout à l'enseignement supérieur libre ; — notices biographiques (l'abbé de Broglie ; l'abbé Courtade ; l'abbé de Courcy ; le comte de Paris ; Renan) ; — mélanges sur les divisions des catholiques, la charité entre catholiques, le IVe Congrès de Malines (1891) ; etc.

V. — Deux nouveaux volumes à signaler dans la remarquable collection *Textes et Documents* qui paraît sous la direction de MM. Hemmer et Lejay.

M. Bréhier est un de nos philoniens de marque. Voir ce que nous avons dit de sa thèse, et de la question Philon en général, *Ami* 1908, p. 988-989. Ce *Commentaire allégorique* de la Genèse contient toute une histoire morale de l'âme humaine depuis son origine céleste jusqu'à sa purification morale complète : dans l'intermédiaire sont décrits les chutes des âmes, leurs repentirs, leurs retours au mal, la mort spirituelle définitive de certaines d'entre elles, tandis que d'autres remontent vers Dieu par l'extase : — exégèse qui n'a rien de l'orthodoxie chrétienne ni même juive, mais développements psychologiques des plus curieux (traduction très élégante).

M. l'abbé Archambault nous donne, dans ce t. I, la Ire moitié du *Dialogue avec Tryphon,* moins connu généralement que les *Apologies* du saint Docteur, mais document très important, unique presque, sur l'attitude que les chrétiens avaient prise vers le milieu du IIe siècle vis-à-vis du Judaïsme et de l'Ancien Testament : influence sensible des méthodes philoniennes d'interprétation. — Saint Justin est un des Pères les plus difficiles à lire et à bien entendre, d'abord parce qu'il néglige de composer et s'abandonne à toutes les digressions qui se présentent, et puis parce que sa pensée ne semble véritablement pas avoir été toujours assez nette. Nous avons eu déjà plus d'une fois l'occasion d'en signaler des exemples. Les notes de M. Archambault éclaircissent un certain nombre de points ; mais elles sont généralement d'ordre philologique, et il resterait place pour un commentaire théologique qui n'entre point d'ailleurs dans le plan de cette collection.

VI. — Le Ier volume de M. Toussaint, après une introduction générale, étudie les Epîtres aux Thessaloniciens, aux Galates et aux Corinthiens : pour chaque Epître, introduction spéciale, puis le commentaire, donné sous une forme neuve et dont beaucoup se féliciteront : M. Toussaint, au lieu de suivre mot à mot et l'une après l'autre les difficultés du texte, divise celui-ci en sections logiques dont il nous donne la traduction et qu'il encadre de résumés ou d'exposés ou de reconstructions doctrinales où le lecteur se reconnaît très facilement et reconnaît la pensée et la

marche de l'Apôtre. — Nombre de fidèles n'auront pas trop de peine, ce volume en mains, à lire et à suivre saint Paul.

L'ouvrage est dédié à la mémoire de Mgr Le Camus, ancien évêque de La Rochelle. Il est bien en effet dans la note de vulgarisation aisée et savante, limpide et pleine, qui caractérise les travaux du défunt prélat. — Nous nous bornons à cette courte mention aujourd'hui : nous parlerons *fusius* de cet ouvrage dans notre Bulletin d'Ecriture Sainte.

VII. — *Le Déluge* de M. Môny, « étude dramatique » : drame ou épopée ? L'un et l'autre, plutôt. En tous cas, drame ou épopée, ce qu'il y a de sûr, c'est que ces pages sont de fort belle poésie, et de couleur profondément biblique : c'est à ce titre que nous les annonçons à cette place.

Construction de l'arche par Noé, en dépit des railleries des populations irréligieuses qui l'entourent ; tableaux de civilisations très avancées déjà (matériellement), mais orgueilleuses et barbares ; la montée du flot ; l'envahissement de la terre ; l'aube d'espérance au sommet de l'Ararat : — il y a là une suite de scènes grandioses d'un effet puissant, traversées ensuite par une gracieuse idylle : Japhet, qui a offert son jeune courage au roi païen Magog (au nord de l'Ararat), s'éprend d'amour pour la fille de Magog, Magdala : la vierge païenne se convertit au culte du vrai Dieu, est accueillie dans l'arche : au-dessus de l'humanité sauvée, rayonne l'arc-en-ciel.

Ce poème lui-même ne forme que la II[e] partie du volume. Les 90 premières pages sont une introduction sur les rapports de la foi et de la science, ou plus exactement, de la foi et des savants. Pas de considérations abstraites ni de déductions philosophiques ; mais des exemples, des faits et des citations topiques.

De stabilitate et progressu dogmatis, auctore Fr. A. M. Lépicier, O. S. M. — Un vol. in-8 de 368 p. — Romæ, Typographia editrix Romana, Via della Frezza, 59.

Le P. L. s'est fait une renommée de théologien fécond, solide et très averti. Dans ce nouveau volume, il s'est donné pour tâche de réfuter les conceptions modernistes du dogme et de son développement ; il connaît bien les auteurs modernistes. ou modernisants, italiens, français, anglais et allemands, et n'hésite pas à fournir des noms propres. La réfutation n'est ni longue, ni compliquée, mais nette et tranchante. Le P. L. se défie de tout ce qui sent la nouveauté en fait d'opinions théologiques ; il ne montre nulle tendresse pour la « méthode d'immanence, » pas plus que pour les théories qui admettent une évolution quelconque, fût-ce dans le règne animal ou végétal ; pour lui, le rôle du théologien d'aujourd'hui ne consiste qu'à comprendre ce qu'ont dit les scolastiques et à le répéter à nos contemporains. Ces opinions marquent la nuance de l'auteur ; elles en valent bien d'autres et nous reposent un peu de l'érudition facile et prétentieuse qui se range invariablement à l'opinion soutenue dans le dernier des volumes « récemment parus. »

On pourrait toutefois relever quelques défauts. L'auteur, p. 87, me semble avoir mal interprété le texte de S. Paul, Rom., VIII, 23, en l'appliquant exclusivement aux Apôtres. On pourrait aussi, non sans raison, chicaner sur le superlatif « *evidentissimum* » attribué (p. 19) au fait de la Révélation. Mais peut-être trouvera-t-on surtout qu'il est question, dans ce volume, de trop de choses plus ou moins étrangères au sujet. Que le P. L., dans ses notes, nous donne en passant son opinion sur le féminisme (p. 294), ou même applique au journal *La Libre Parole* le texte de l'Exode cité par S. Paul (Héb., XII, 20) : *Omnis bestia quæ tetigerit montem* (i. e., l'épiscopat de France), *lapidabitur* (p. 230), nous n'y voyons pas grand inconvénient. Mais on s'explique moins facilement l'insertion, dans le texte même, de vraies dissertations sur l'usage du latin dans les études ecclésiastiques (p. 146 à 153), sur le droit de l'Eglise à infliger la peine de mort aux hérétiques (p. 173 à 189), sur les ordalies et jugements de Dieu (p. 237-240), et surtout (car j'en omets) sur le don de prophétie (plus de trente pages, p. 276 à 310). Ces choses étaient sans doute bonnes à dire ; ici elles ont, semble-t-il, un peu trop empiété sur la place qui aurait dû être réservée à l'étude du développement du dogme, objet de ce volume. Les aperçus que nous donne le P. L. sur la nature, les limites et les lois de ce développement, nous font voir qu'il était capable de maîtriser ce difficile sujet, et souhaiter que, dans une prochaine édition, il pousse plus à fond son intéressante étude.

Tel qu'il est, ce volume, d'une lecture agréable, sera le bienvenu près des théologiens qui trouvent, non sans raison, que les chemins battus sont encore les plus commodes et les plus sûrs ; et il sera consulté avec profit par ceux qui se préoccupent de la réfutation des théories modernistes de l'évolution dogmatique.

Le Culte du Cœur de Marie, par Ch. Sauvé. — In-8 écu de XXX-595 p., 3 fr. 50. — Paris, Amat.

Sermons et Allocutions aux hommes seuls, par l'abbé Bouisson. In-12 de 355 p., 3 fr. 50. — **Jésus-Christ et la femme,** par la comtesse Ernestine de Trémaudan. In-12 de XX-282 p., 3 fr. — Paris, Poussielgue.

En face de la Mort, par le P. Lescœur. — In-12 de XI-272 p., 2 fr. — Paris, Téqui.

I. — De même que, dans ses *Litanies du Cœur de Jésus*, M. Sauvé avait tout rattaché à l'amitié de Jésus, à l'amitié que Jésus nous donne et qu'il attend de nous, amitié qui est bien centrale en effet dans l'économie du salut, puisque c'est vers elle que tout converge et qu'elle est inséparable de la grâce sanctifiante et qu'en dehors d'elle notre pauvre cœur ne sait que se dissiper, s'éparpiller, s'écouler, se perdre ; — de même, ici, c'est sous l'aspect tout intime et tout suave d'une divine amitié qu'il nous expose la théologie de Marie : amitié entre Marie et Jésus, entre Marie et nous.

C'est par Marie que nous devenons et restons les amis de Jésus. Et c'est par son amitié à elle et par son Cœur à elle que Marie nous établit dans l'amitié et dans le Cœur de Jésus.

En Jésus tout est amour ; et en Marie, *proxima Deo* (dit S. Jean Damascène), *vicinissima Christo* (dit S. Bernardin de Sienne), tout est amour aussi : — « Marie n'est autre chose qu'aimer, dit saint François de Sales ; aimer, c'est Marie ; Marie, c'est aimer. »

Etudier l'amour de Marie, le Cœur de Marie, c'est étudier toute la théologie de Marie. Et étudier ainsi la théologie de Marie, c'est être sûr que toute notre étude se tournera à aimer (ce qui, suivant le mot de Bossuet, est le terme obligatoire de toute étude, même humaine), sûr que notre théologie sera tout attendrie, toute pénétrée, toute pétrie d'amour, de piété, de miséricorde : et si elle ne l'était pas, serait-ce encore la théologie de Marie, la théologie de la Mère de Miséricorde ?